



**Actions Foncières et Urbanisme**

746, rue Jean-Perrin  
Parc d'activités de Douai-Dorignies  
BP 300 - 59351 Douai Cedex  
☎ 03 27 99 89 89 | ✉ info@douaisis-agglo.com

Affaire suivie par : Christine URBAN  
☎ 03 27 99 89 09  
✉ curban@douaisis-agglo.com

**Monsieur le Président de la CDPNAF**  
**DDTM du Nord**  
Service Etudes, Planification et Analyses  
Territoriales  
62 Boulevard de Belfort  
CS 90007  
59042 LILLE CEDEX

Nos réf : S-16/07/2019-5

*RAR RC 137 424 1804 0*

Douai, le **24 SEP. 2019**

**Objet :** Etude de compensation agricole dans le cadre du projet de la ZAC commerciale du Bas Terroir 2 à Waziers

Monsieur le Président

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe le rapport relatif à l'étude de compensation agricole menée dans le cadre de la ZAC commerciale du Bas Terroir 2 à Waziers qui a été envoyé à Monsieur le Préfet du Nord, pour présentation à la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Vous en souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations les meilleures.

*Cordialement,*

Le Président,

Christian POIRET

PJ : 01



# TERRALTO

AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES

## ZAC DU BAS TERROIR

### Etude d'impact agricole ERC



SERVICE ÉTUDES, PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE  
ET TERRITORIALE



AGRICULTURES  
& TERRITOIRES  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
NORD-PAS DE CALAIS



# SOMMAIRE DE L'ETUDE

## Contexte et Méthodologie

### Partie 1 – Description du projet et délimitation du périmètre

1. Raison d'être du projet
2. Présentation du projet
3. Prescriptions du PLU de Waziers
4. Méthode utilisée pour délimiter le périmètre
5. Application des critères au projet

### Partie 2 – Etat des lieux de l'économie agricole du territoire étudié

1. Conditions naturelles
2. Un territoire d'interface
3. Nombre et structure des exploitations
4. Des productions qui évoluent
5. Un foncier agricole contraint
7. Emploi généré par l'agriculture
8. 3 exploitations impactées
9. Les entreprises en lien avec les impactés

### Partie 3 – Etude des effets du projet sur l'économie agricole du territoire

1. Des effets positifs directs absents
2. Une perte de parcelles impactées à fort potentiel agricole
3. Impacts sur les exploitations
4. Estimation financière de la perte de potentiel économique agricole

### Partie 4 – Etudes des mesures d'évitement, réduction et compensation des impacts

1. Le principe « Eviter-Réduire-Compenser »
2. Mesures d'évitement et de réduction
3. Estimation de la compensation collective
4. Pistes de projets de compensation

## CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE

La présente étude est élaborée en vertu de l'article L112-1-3 du code rural et de la pêche maritime. L'alinéa 1<sup>er</sup> de cet article dispose que :

« Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements publics et privés qui, par leur nature, leurs dimensions ou leur localisation, sont susceptibles d'avoir des conséquences négatives importantes sur l'économie agricole, font l'objet d'une étude préalable comprenant au minimum :

- une description du projet, une analyse de l'état initial de l'économie agricole du territoire concerné,
- l'étude des effets du projet sur celle-ci,
- les mesures envisagées pour éviter et réduire les effets négatifs notables du projet ainsi que des mesures de compensation collective visant à consolider l'économie agricole du territoire. »

## AMÉNAGEMENT ÉTUDIÉ : ZAC DU BAS TERROIR 2

- ▶ La zone commerciale du Bas Terroir, sur la commune de Waziers dans le Douaisis, a fait l'objet d'une première phase d'aménagement et d'implantation d'entreprises en 2014.
- ▶ Aujourd'hui tous les terrains commercialisables de la ZAC1 sont occupés et les travaux de viabilisation sont terminés.
- ▶ La seconde phase d'aménagement prévue sur le site « ZAC Bas Terroir 2 » couvre 14 ha environ, avec Douaisis Agglo comme maître d'ouvrage. C'est cette extension qui fait l'objet de la présente étude.



## UN PROJET SOUMIS À ETUDE ERC AGRICOLE

En l'espèce, le projet d'extension remplit les conditions cumulatives définies par l'article D112-1-18 du code rural qui le soumettent à cette étude :

- ▶ **Projet concerné par une évaluation environnementale systématique** du fait de la taille de son terrain d'assiette supérieure à 10 ha (~14 ha), soit une surface supérieure au seuil fixé par l'annexe à l'article R122-2 du code de l'environnement.
- ▶ **Situation en zone à urbaniser ou agricole dans le plan local d'urbanisme** mais encore affectée ces 3 dernières années à une activité agricole. Cet aspect sera précisé ci-après lors de la description détaillée et de l'analyse de l'état initial de l'économie agricole.
- ▶ **Plus de 3 ha de surface définitivement et irréversiblement pris à l'économie agricole.** Ce seuil est fixé par le préfet de chaque département au regard des caractéristiques de son territoire et a été fixé à 3 ha dans le Nord.

Pour ce faire, **le maître d'ouvrage a mandaté la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais** pour mener cette étude « Eviter, Réduire, Compenser » agricole imposée par le code rural et de la pêche maritime.

## COLLECTE DES DONNÉES

L'étude se base sur les exigences de la CDPENAF du Nord, transmises à la Chambre d'Agriculture sous la forme d'une grille détaillée du contenu attendu. Elle se fonde sur des données provenant de plusieurs sources :

- ▶ Entretiens individuels avec les exploitants impactés (2 des 3 exploitations concernées ont été enquêtées)
- ▶ Première évaluation ERC agricole réalisée par MAGEO (janvier 2019)
- ▶ Données statistiques issues de l'INSEE et du Ministère de l'Agriculture (AGRESTE)
- ▶ Données issues de références et indicateurs régionaux
- ▶ Bases de données internes de la Chambre d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais
- ▶ Mobilisation de connaissances de terrain et des compétences de la Chambre d'Agriculture

## PLANNING

- ▶ **L'étude a eu lieu de juin à septembre 2019** avec une réunion de lancement le 09 juillet et une réunion de concertation le 7 août.

## DESCRIPTION DU PROJET ET DELIMITATION DU PERIMETRE D'ETUDE

*Cette section détaille la raison d'être du projet, ses caractéristiques (notamment foncières) et son inclusion dans les documents d'urbanisme.*

*La méthode d'identification du périmètre d'étude et de compensation sera également décrite (critères). L'analyse de l'économie agricole sur ce périmètre intervient ensuite, suivie d'un focus sur les exploitations impactées.*

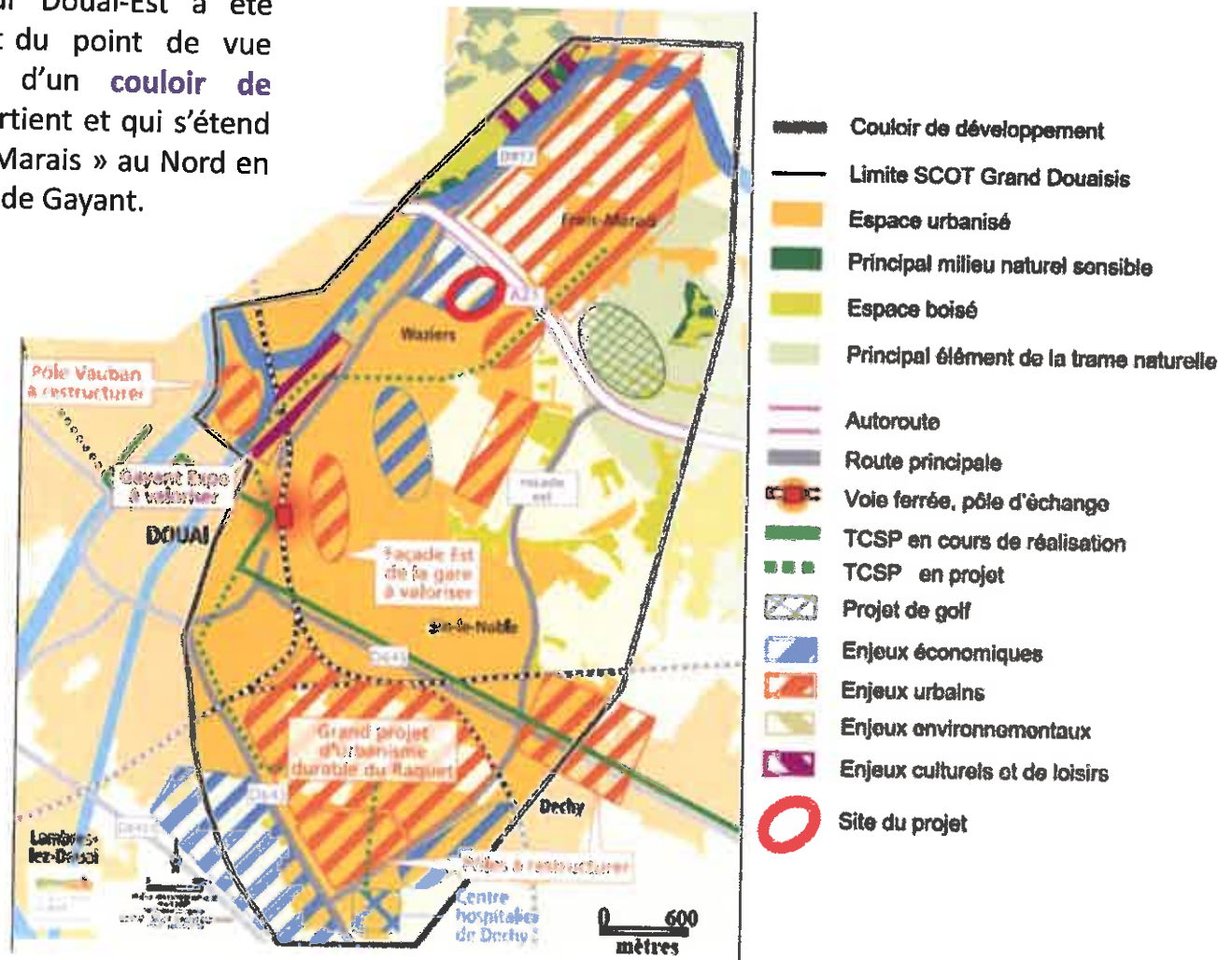
# 1. RAISON D'ÊTRE DU PROJET

## SCOT : UN BESOIN DE DIVERSIFICATION ÉCONOMIQUE

- Le SCOT du Grand Douaisis approuvé en 2007 fait état de la **nécessité de diversifier les activités économiques sur le territoire, notamment en faveur des activités tertiaires** (regroupant les emplois du commerce et des services). Il s'agit à la fois de créer des emplois nouveaux, mais aussi de modifier l'image du territoire.
- Dans le cadre du SCOT, le secteur Douai-Est a été considéré comme stratégique surtout du point de vue des enjeux économiques. Il s'agit d'un **couloir de développement** auquel Waziers appartient et qui s'étend du « Raquet » au Sud jusqu'à « Frais Marais » au Nord en passant par les quartiers de la gare et de Gayant.
- La frange Douai-Nord/ Waziers est définie comme assiette privilégiée d'une **zone de reconfiguration commerciale**. Cette zone a vocation à accueillir des enseignes commerciales non alimentaires déjà existantes sur Douai afin de permettre une réorganisation de leur offre.

Figure 1 : Carte d'enjeux du « couloir de développement » de l'Est du Douaisis dans le SCOT

Source : SCOT Grand Douaisis, 2007



# CRITÈRES DE LOCALISATION DE LA ZONE COMMERCIALE

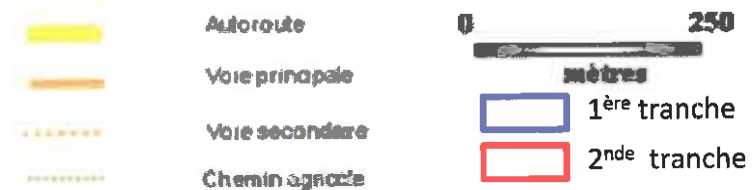
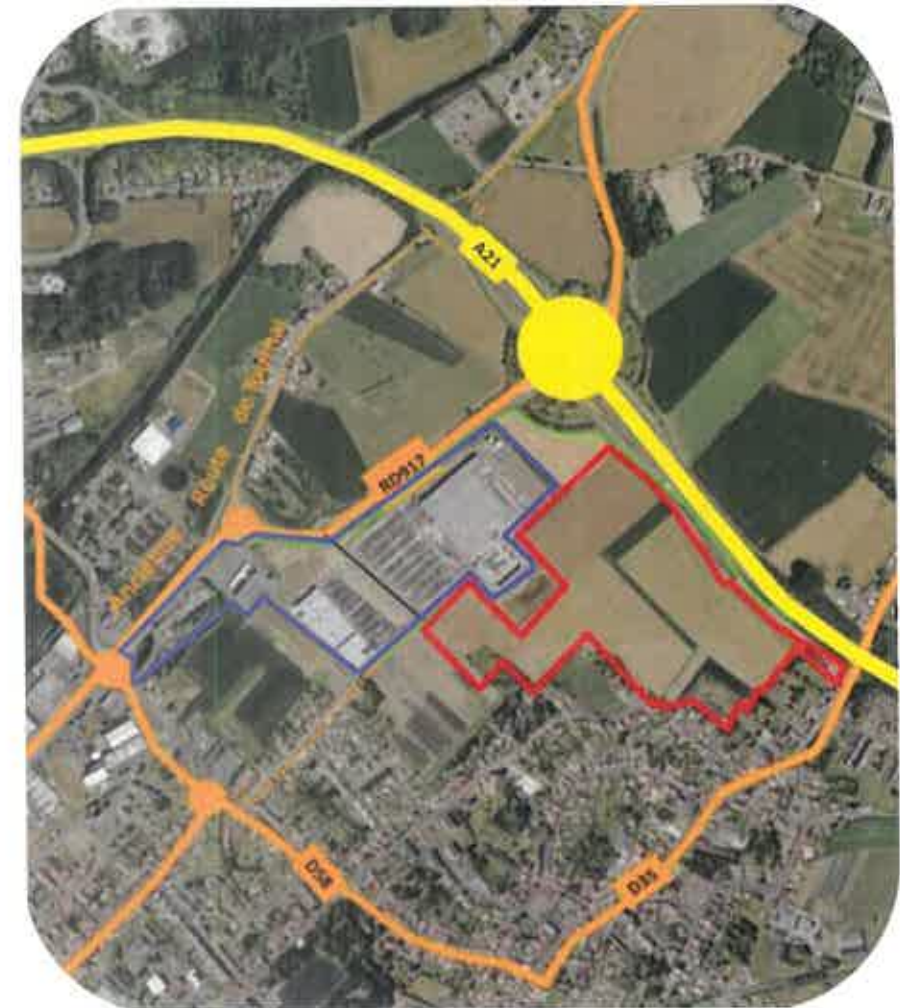
- Le site choisi pour cette zone de reconfiguration se trouve à Waziers, au lieu dit « Le Bas Terroir ».
- Il est idéalement **situé en entrée d'agglomération** avec une excellente **visibilité sur deux voies structurantes** (A21 et RD 917), et desservi par un échangeur autoroutier.
- Il est proche d'une zone d'habitat (au Sud) et de plus les parcelles représentent une enclave dans le tissu urbain existant ce qui les rend davantage intéressantes.

## LA ZAC 1 REMPLIE

- Une **première zone d'aménagement concerté** a été créée par délibération du conseil communautaire du **04/11/2011** et réalisée par délibération du Conseil Communautaire du **04/04/2013**.
- Dénommée « Zone commerciale du Bas Terroir 1 » ou ZAC1, elle est d'une **superficie de 14 ha environ**.
- Aujourd'hui **tous les terrains commercialisables de la ZAC1 sont occupés** et les travaux de viabilisation sont terminés.
- Il était donc nécessaire de procéder à l'agrandissement de cette zone commerciale pour compléter l'offre de l'arc Douai Nord/Waziers.

*Figure 2 : Localisation des deux tranches d'aménagement de la ZAC du Bas Terroir*

Source : MAGEO, 2019





## 2. PRÉSENTATION DU PROJET

### LES OBJECTIFS DU PROJET

- ▶ Les aménagements réalisés par Douaisis Agglo consisteront en :
  - la **création d'espaces publics** comportant
    - des **voiries**,
    - des **cheminements** pour les modes actifs de déplacement (marche et vélos),
    - des **espaces paysagers** permettant la gestion alternative des eaux pluviales, la collecte et l'infiltration sur le site des eaux de ruissellement et, si nécessaire, le rejet raisonné des excédents dans le « cours d'eau du bas terroir » ;
  - le **raccordement des voies au réseau viaire existant**, incluant :
    - la réalisation d'un carrefour sur la rue Jules Ferry, dont les caractéristiques seront étudiées en concertation avec le conseil départemental ;
  - l'**extension des réseaux d'eau potable, électricité, gaz, téléphone, eaux usées, ...** existants dans la ZAC1 et la rue Jules Ferry pour desservir les lots ;
  - des **aménagements paysagers sur les franges**, pour
    - assurer l'insertion de l'opération dans son environnement
    - qualifier la façade le long de l'autoroute
    - protéger les riverains des nuisances visuelles et sonores.

### HISTORIQUE

- ▶ **2007** – Identification de la zone du Bas Terroir dans le SCOT du Grand Douaisis. Proposition du projet par la commune de Waziers
- ▶ **2014** – Aménagement de la première tranche
- ▶ **Été 2018** – Réunions publiques de concertation
- ▶ **Décembre 2018** – Approbation du dossier de création de la ZAC
- ▶ **2019** – Etudes préalables aux autorisations dont étude d'impact agricole
- ▶ **2020** – Déclaration d'utilité publique et acquisition du foncier restant



## COMPOSITION INDICATIVE DE LA ZAC

**Figure 3 : Répartition indicative de la zone en macro-lots**

Source : SCOT Grand Douaisis, 2007

- Ces aménagements permettront de viabiliser des **lots de taille modulable**, pour favoriser une offre foncière et immobilière diversifiée et adaptée à la demande.
- En l'état actuel du projet, la **taille et le positionnement des bâtiments sur les lots ne sont pas définis**. En tant qu'aménageur, c'est Douaisis Agglo qui validera les principes d'implantation des bâtiments.
- Un premier plan d'aménagement indicatif propose **6 macro-lots, pouvant accueillir une douzaine de GMS non alimentaires**, avec une voie centrale et des parkings encadrés d'espaces verts.
- La zone accueillera surtout des **grandes surfaces destinées à l'équipement de la maison**, notamment Conforama, et sans doute de l'hôtellerie et des restaurants.



**Figure 4 : Répartition indicative des bâtiments et des parkings**

Source : SCOT Grand Douaisis, 2007

# PROPRIÉTÉ DES TERRES

- ▶ Le terrain d'assiette du projet de ZAC 2 est partagé entre 22 propriétaires. Deux d'entre eux sont des propriétaires publics comme la commune de Waziers et l'AFR de Waziers.
- ▶ Pour la réalisation du projet, les terrains seront acquis par Douaisis Agglo. Les procédures d'acquisition à l'amiable ont été lancées. Selon les cas, il pourra être nécessaire d'avoir recours à l'expropriation, nécessitant au préalable une Déclaration d'Utilité Publique.

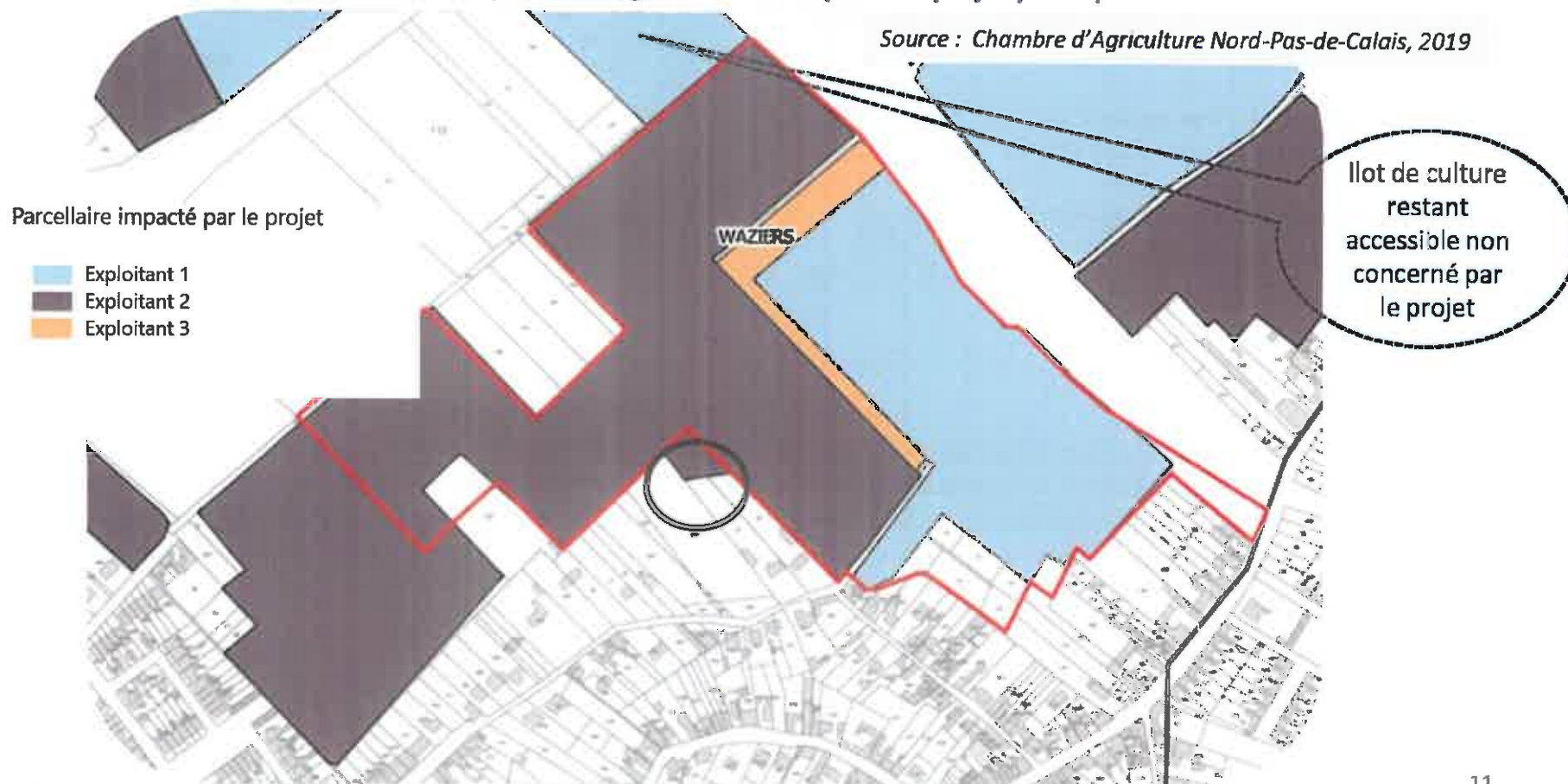
Figure 5 : Plan de propriété cadastrale du site et de ses abords



## OCCUPATION DES TERRES

- ▶ Le périmètre d'aménagement , **de 13,64 ha**, touche 3 parcelles agricoles utilisées par 3 exploitations différentes.
  - ▶ Cette emprise couvre 100% des îlots des exploitants **1** et **3**, soit respectivement **4,47 ha** et **0,65 ha**.
  - ▶ L'îlot de l'exploitant **2** est couverte à 69%, soit **7,77 ha**.
  - ▶ Pour l'**exploitant 2**, doit néanmoins être pris en considération le délaissé (entouré en noir sur la carte ci-dessous) créé par l'emprise du projet. Du fait de son enclavement, cette parcelle ne sera, en effet, plus exploitable.
- ▶ La surface agricole impactée s'élève donc à **13.14 ha**.
- ▶ Le reste de l'emprise est occupée par une pâture de particulier, et zones à usage autre qu'agricole.

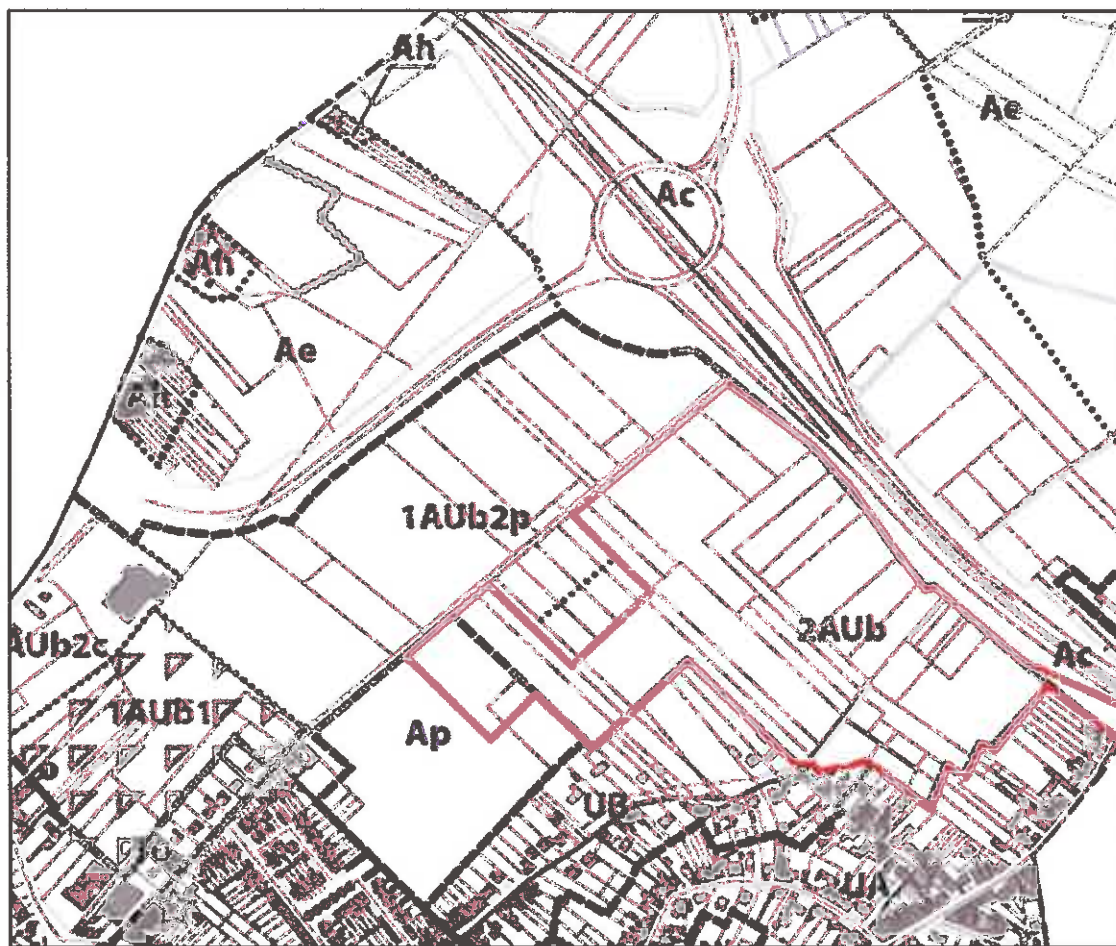
**Figure 6 : Répartition des parcelles agricoles de l'emprise du projet par exploitant**



# 4. PRESCRIPTIONS DU PLU DE WAZIERS

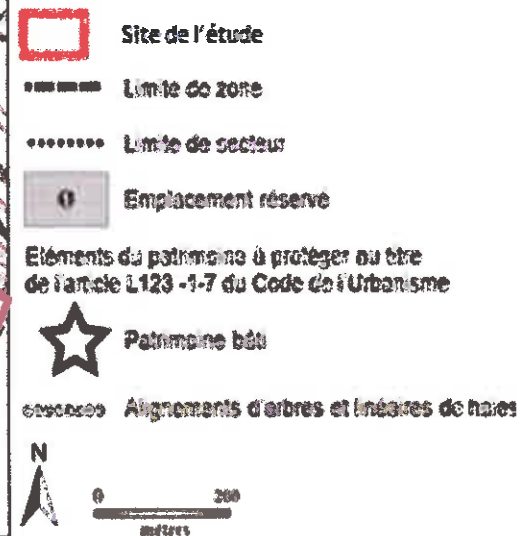
## ZONAGE PLU ACTUEL

- Les terrains de la ZAC2 se trouvent majoritairement en Zone 2AUb : il s'agit d'une zone d'urbanisation future à vocation d'activité commerciale, insuffisamment équipée au droit de la zone, dont l'urbanisation est prévue sur le long terme. Elle repose également sur de petits espaces en Zone Ap et Ac, qui sont respectivement, une zone à vocation agricole où les constructions étaient limitées et un secteur de préservation d'une coupure d'urbanisation en bordure d'autoroute. Ces deux zones sont nécessaires à la création de voies pour accéder au projet.



**Figure 7 : Extrait du zonage avec le projet de ZAC**

Source : Extrait du zonage PLU, étude d'impact Mageo, 2019



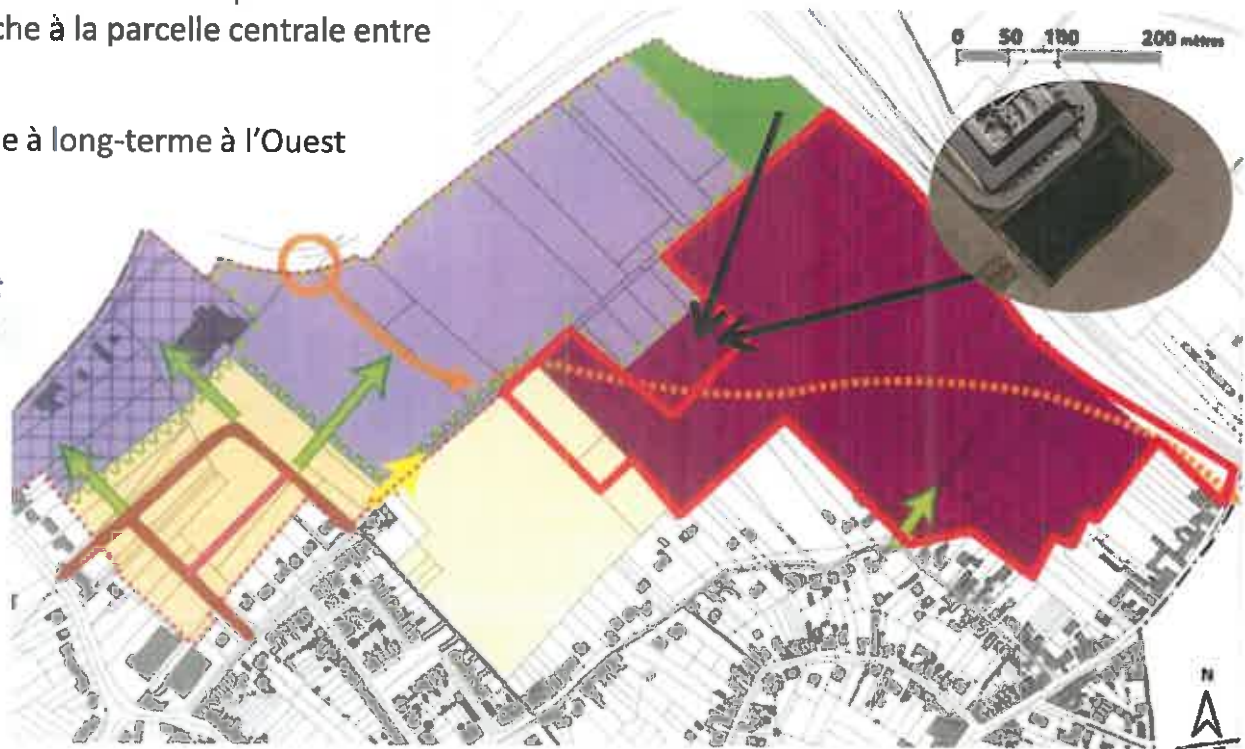
# UNE OAP DÉDIÉE DANS LE PLU DE WAZIERS

- La zone a fait l'objet d'une OAP dans le PLU de Waziers, dans laquelle il n'était pas prévu que l'emprise vienne empiéter sur la zone agricole à l'Ouest. Cette partie a été au final choisie en raison de la structure des voiries existantes.
- La **parcelle de tamponnement des eaux** a au final été déplacée de l'extrémité Nord-Est de la première tranche à la parcelle centrale entre les deux tranches d'aménagement.
- Une zone d'habitat est également prévue à long-terme à l'Ouest sur des terres actuellement agricoles.

Figure 8 : Extrait du schéma d'aménagement

Source : MAGEO, 2019

- ■ ■ Limite de la zone à urbaniser
- Secteur d'urbanisation future à vocation d'habitat
- Assurer la bonne desserte de la zone de reconfiguration commerciale :
  - ➔ Sur le court et le moyen terme
  - ➔ Sur le long terme
- Secteur d'urbanisation future à vocation d'activité commerciale non alimentaire.



- - Prévu à court et moy
- - Prévu à long terme
- Voirie principale à créer
- Site de l'étude
- Réalisation d'une frange paysagère
- ➔ Maintenir la desserte de la zone agricole
- Zone agricole à préserver
- Espace de tamponnement des eaux
- Voirie de desserte locale à créer
- Garantir la bonne accessibilité de la zone d'activité économique grâce à la réalisation d'un carrefour giratoire
- ➔ Permettre des connexions douces avec la zone à vocation d'activité économique
- ➔ Assurer une bonne transition entre secteur d'activité économique et secteur à vocation agricole ou d'habitat

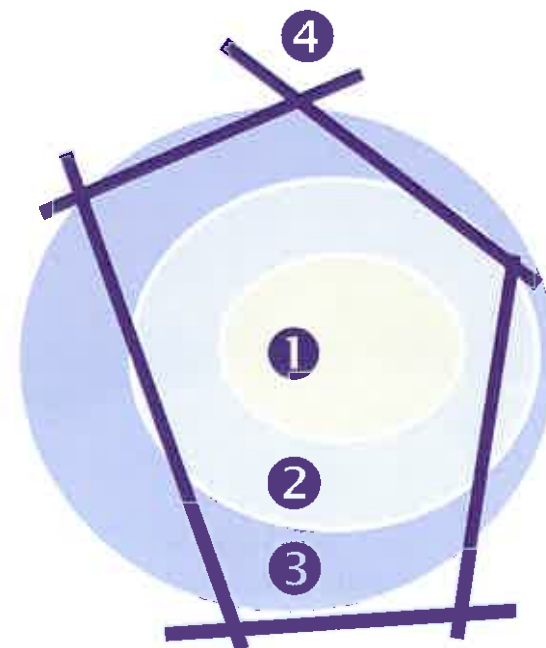
## 5. DÉLIMITATION DU PÉRIMÈTRE : MÉTHODE UTILISÉE

La délimitation du périmètre d'étude se base sur les recommandations de la CDPENAF du Nord :

« Le périmètre d'étude est à justifier à partir des éléments contenus dans l'état des lieux de l'agriculture à l'échelle du projet, en particulier l'ensemble du **parcellaire des exploitations impactées et des périmètres des filières (directs et indirects) impactées**. La superposition géographique de ces différents paramètres aboutit à retenir un périmètre structuré [...] Ce périmètre de territoire concerné englobe un **zonage administratif** de façon à mobiliser facilement et analyser des données statistiques à cette échelle. »

- ▶ Le choix est fait de se limiter à un périmètre restreint autour de la commune accueillant le projet afin d'initier la concertation collective (dit « périmètre rapproché ») et d'ensuite élargir en fonction des projets. Un périmètre élargi est également déterminé.
- ▶ Avec l'appui des agriculteurs impactés et de l'animateur de développement agricole du secteur, **les critères suivants ont été croisés afin de déterminer le périmètre d'étude :**

- 1 Etendue du parcellaire des exploitants impactés :**  
« leur aire de travail » où ils vont rechercher du foncier en priorité pour garder la même organisation logistique
- 2 Orientation agricole majoritaire du secteur,** afin de faciliter l'émergence de problématiques communes aux exploitants impliqués dans la concertation
- 3 Localisation des entreprises en lien avec les filières impactées,** sous réserve qu'elles soient situées localement et soient impactées de manière significative
- 4 Périmètre administratif** dans lequel on dispose de statistiques agricoles mobilisables et qui permette une gestion aisée de la compensation



# 6. APPLICATION DES CRITÈRES AU PROJET

## 1 Etendue du parcellaire des exploitants impactés :

- ▶ Comme on peut le voir sur les 2 cartes pages 18 et 19, les exploitants impactés évoluent en majorité sur les communes de **Douai, Waziers, Sin-Le-Noble, Montigny-en-Ostrevent**. L'un d'entre-eux évolue sur une étendue plus importante et bien plus éloignée du Bas Terroir.
- ▶ Pour deux d'entre-eux, leurs sièges se situant tout près du site du Bas Terroir

## 2 Orientation agricole majoritaire du secteur

- ▶ Le projet est situé à l'interface de plusieurs ensembles agricoles historiques : **les systèmes de polyculture-élevage dominant à Waziers, Douai et Lallaing**, bien que les élevages tendent à régresser. Sin-le-Noble est classée en horticulture mais ses exploitations font également beaucoup de maraichage et cette production est aussi présente dans les autres communes. Les autres communes autour sont plus orientées grandes cultures (carte figurant page 20).
- ▶ Les productions des exploitations sont diversifiées à l'image de celles des 3 exploitants impactés qui ont chacun des systèmes de production très différents (céréales, maraichage, fraises, pommes de terre, cultures fourragères, bovins viande).

## 3 Localisation des opérateurs économiques en lien avec les filières impactées

- ▶ Les organismes impactés localement sont la Douaisienne d'abattage chez qui un exploitant fait abattre ses bovins viande et Lion d'Or, grossiste de légumes chez qui un autre exploitant écoule une petite partie de sa production maraichère. **Ces deux organismes sont impactés de manière négligeable.**
- ▶ Situés beaucoup plus loin, les autres organismes impactés (de manière négligeable vu leur dimension) sont la coopérative Unéal, leader dans la collecte des céréales en Hauts-de-France, Sourdeau Viandes à Valenciennes

## 4 Périmètre administratif

- ▶ Bien que faisant partie de l'aire de travail d'un exploitant et proche des autres communes, Montigny-en-Ostrevent ne fait pas partie de Douais Agglo et donc, l'inclure dans le périmètre d'étude et de compensation agricole, impliquerait une complexification de la démarche.



## ➤ PÉRIMÈTRE IDENTIFIÉ

### • PÉRIMÈTRE RAPPROCHÉ

- En raison de la disposition du parcellaire des exploitants, de la localisation du projet et de la continuité des orientations technico-économiques, **le périmètre rapproché identifié s'étend sur Douai, Waziers, Sin-le-Noble et Lallaing.**

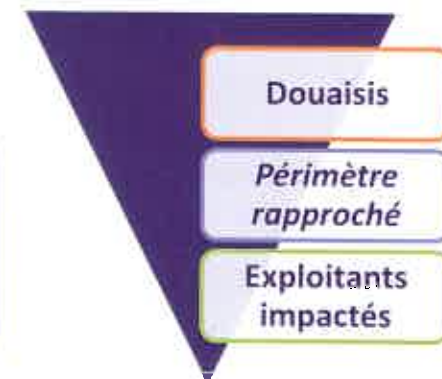
	Exploitant 1	Exploitant 2	Exploitant 3	Total
SAU totale	96,15 Ha	67,3 Ha	152,02 Ha	315,47 Ha
SAU sur périmètre	60,21 Ha	67,3 Ha	62,34 Ha	189,85 Ha
% de SAU sur périmètre	62,62 %	100 %	41 %	= 60 %

### • PÉRIMÈTRE ÉLARGI

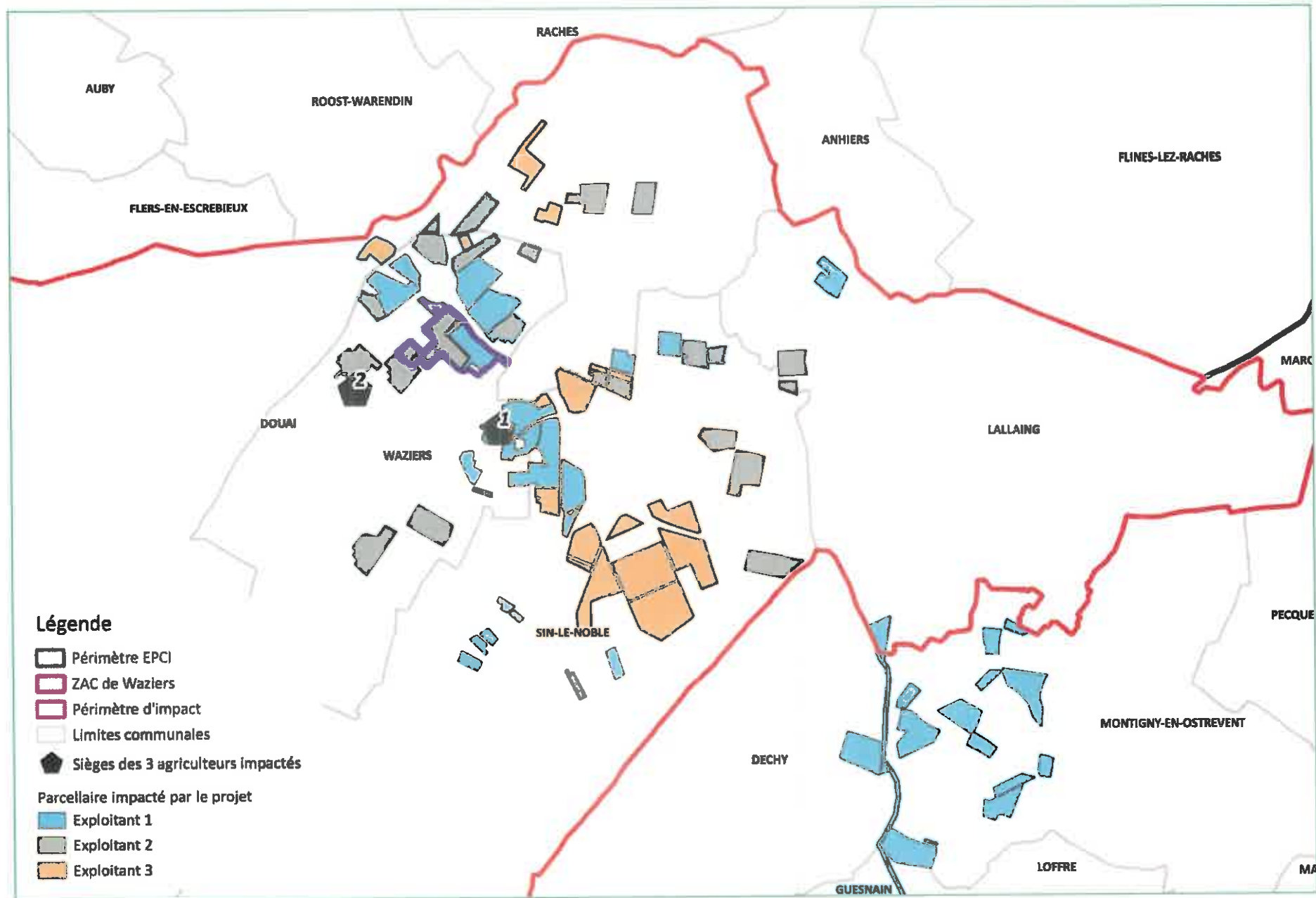
- Les exploitants qui utilisent du foncier agricole sur les communes du périmètre rapproché, ont également du parcellaire qui s'étend un peu partout sur le Douaisis (plus ou moins à l'Est, l'Ouest, le Nord ou le Sud selon les exploitations). De plus, tout le Douaisis possède des exploitations plutôt diversifiées.
- Pour ces raisons, il sera possible d'élargir le périmètre de compensation à tout le Douaisis si jamais aucun projet collectif pertinent et viable ne voit le jour.

**L'état des lieux du secteur agricole sera donc réalisé à trois échelles :**

- 1) Le territoire du Douaisis
- 2) Le périmètre rapproché d'impacts qui servira de base à la concertation
- 3) Les exploitants impactés

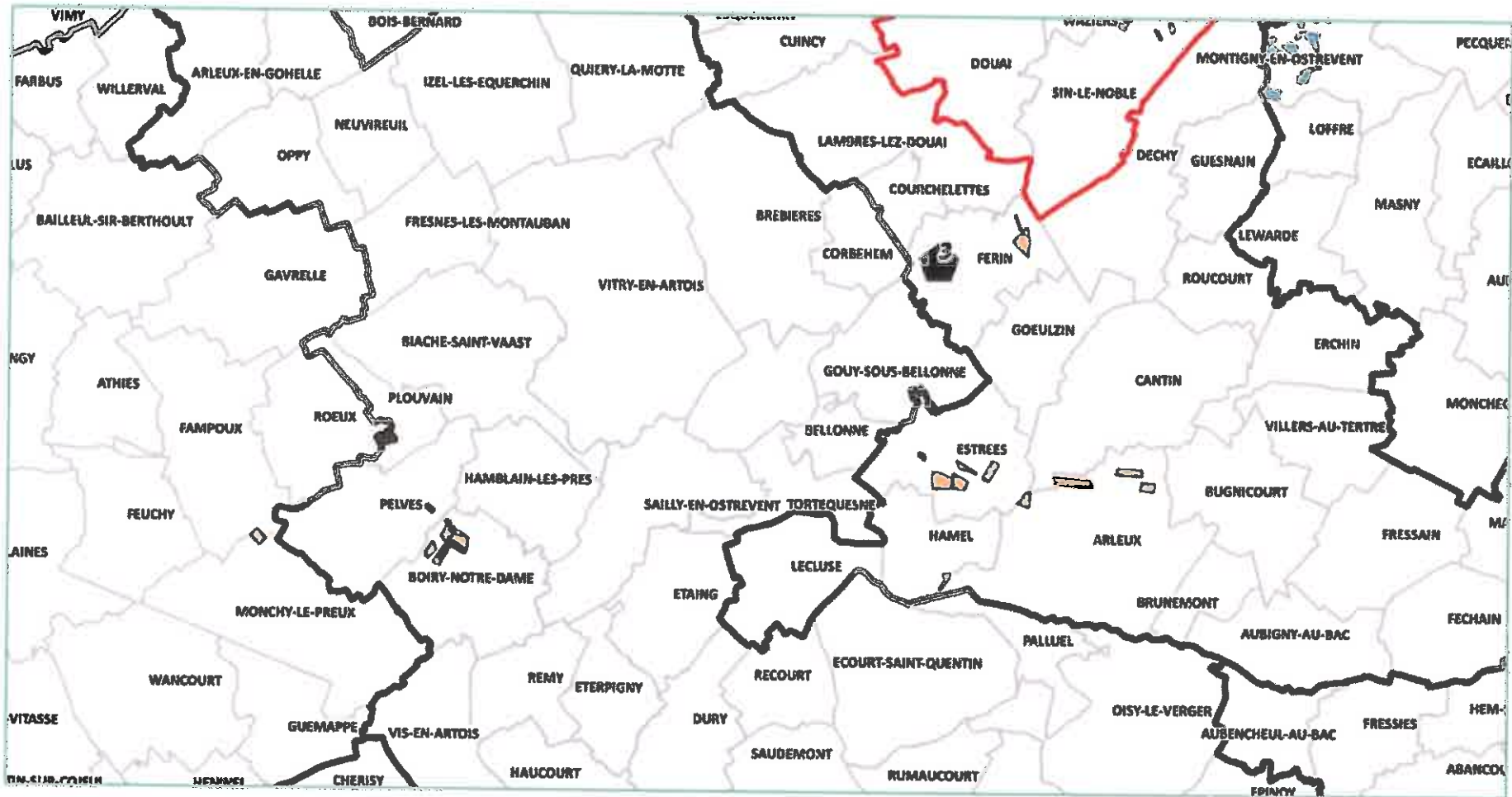


# 1 Etendue du parcellaire des exploitants impactés



Sources : BD carto 2017  
GEOFLA  
Enquête agricole : Chambre d'agriculture NPDC : 2019  
Réalisation : Chambre d'agriculture NPDC : Juillet 2019

## Etendue du parcellaire des exploitants impactés (seconde zone plus éloignée de la zone de projet)

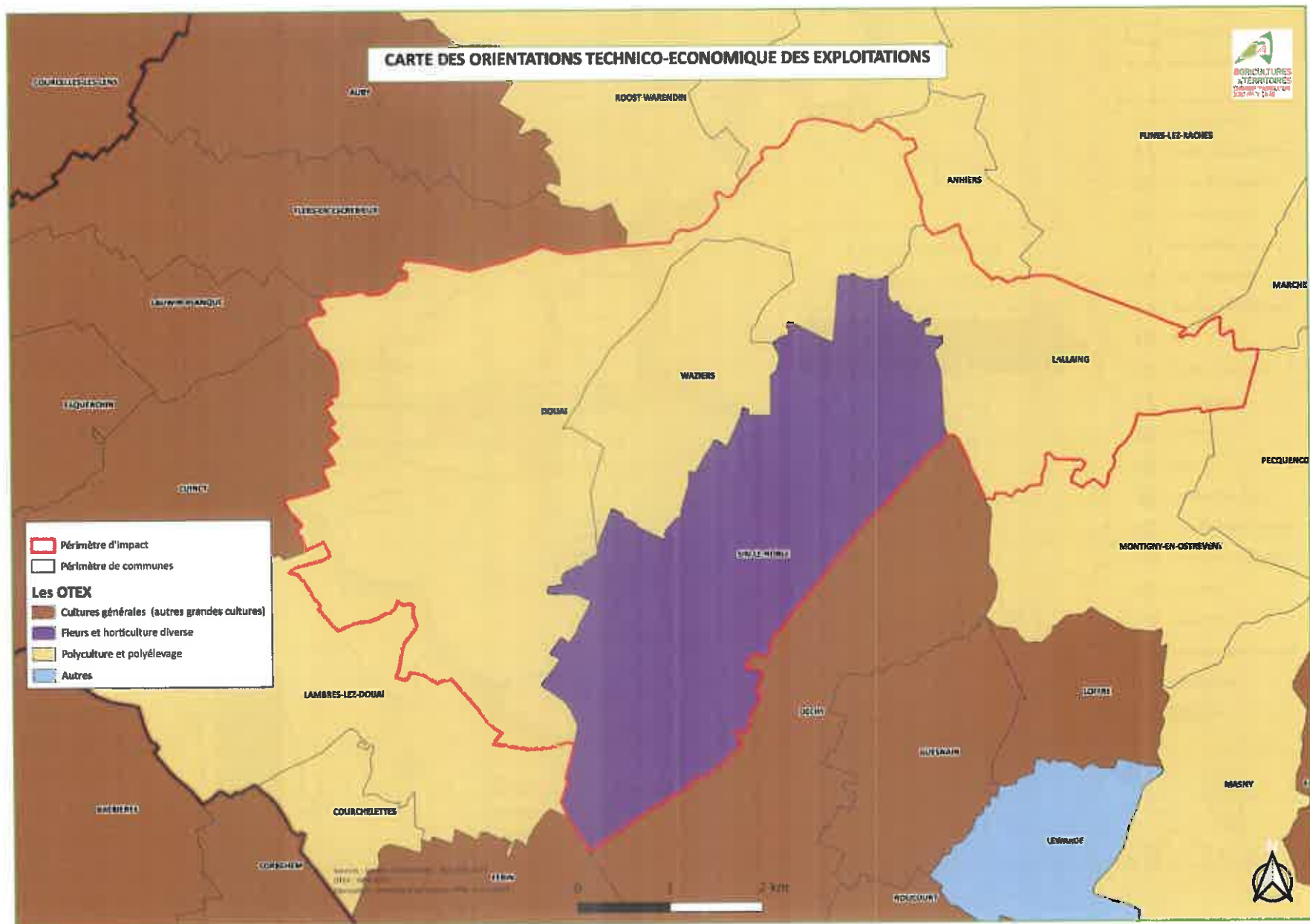


Sources : BD carto 2017

GEOFLA

Enquête agricole : Chambre d'agriculture NPDC : 2019

Réalisation : Chambre d'agriculture NPDC : Juillet 2019

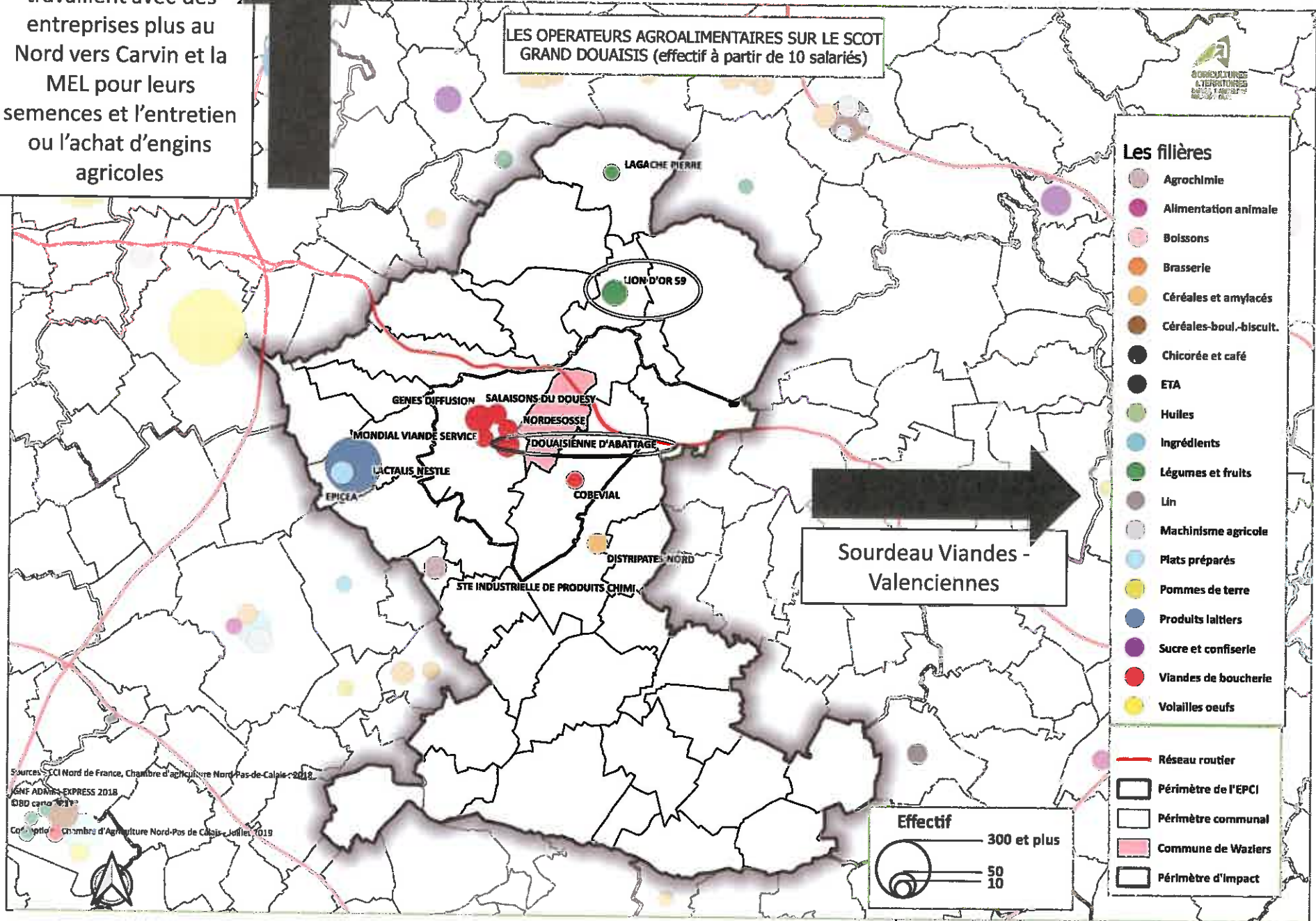


3

### Localisation des opérateurs économiques du Douaisis

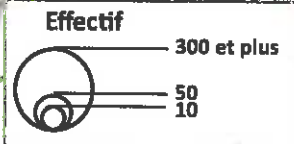
Les exploitants travaillent avec des entreprises plus au Nord vers Carvin et la MEL pour leurs semences et l'entretien ou l'achat d'engins agricoles

LES OPERATEURS AGROALIMENTAIRES SUR LE SCOT GRAND DOUAISIS (effectif à partir de 10 salariés)



- Les filières**
- Agrochimie
  - Alimentation animale
  - Boissons
  - Brasserie
  - Céréales et amylicés
  - Céréales-boul.-biscuit.
  - Chicorée et café
  - ETA
  - Huiles
  - Ingrédients
  - Légumes et fruits
  - Lin
  - Machinisme agricole
  - Plats préparés
  - Pommes de terre
  - Produits laitiers
  - Sucre et confiserie
  - Viandes de boucherie
  - Volailles oeufs

- Réseau routier
- Périmètre de l'EPCI
- Périmètre communal
- Commune de Waziers
- Périmètre d'impact



Sources : SICI Nord de France, Chambre d'agriculture Nord-Pas-de-Calais - 2012  
 IGN ADRES EXPRESS 2018  
 SBO carto 2017  
 Copyleft : Chambre d'Agriculture Nord-Pas de Calais - Juillet 2019

# ETAT DES LIEUX DE L'ÉCONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE ÉTUDIÉ

Cette section décrit l'économie agricole du territoire perturbé identifié, à savoir les 4 communes de Waziers, Douai, Lallaing et Sin-le-Noble. Le territoire de Douaisis Agglo ou celui du Grand Douaisis sont aussi évoqués en fonction des données disponibles pour décrire l'environnement du périmètre. Un focus sur les exploitations impactées et leurs partenaires économiques est ensuite réalisé.

# 1. CONDITIONS NATURELLES

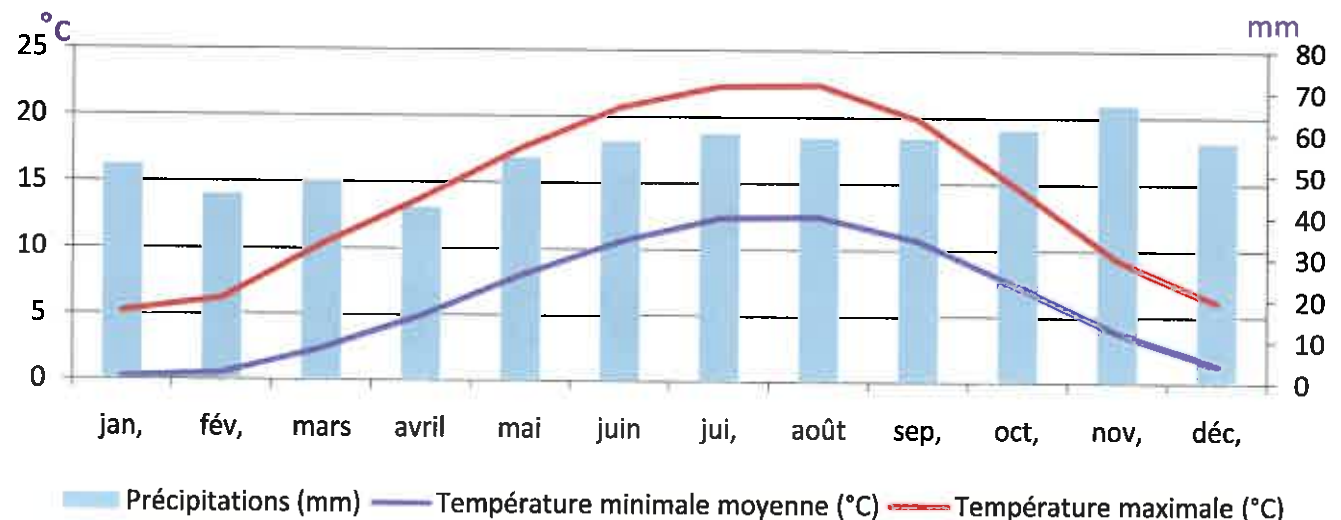
## POTENTIALITÉ DES SOLS

- ▶ D'après l'inventaire des sols du Nord-Pas-de-Calais de la DRAAF, le douaisis repose sur divers types de sols :
  - ▶ **des sols issus de sédiments charriés et déposés par des cours d'eau** (alluvions), ici du fait de la présence de la Scarpe, de texture variable ou plutôt argilo-limoneux. Ce sont des **sols fertiles avec une bonne réserve hydrique**. Il s'agit de sols naturellement hydromorphes dont l'intérêt agricole a pu être amélioré par le drainage afin de limiter leur engorgement en eau pendant la période hivernale.
  - ▶ **des sols de type limons d'Artois qui à certains endroits sont à tendance calcique** et contiennent des granules de craie (limons éoliens sur substrat crayeux peu profond à profond de l'Artois). Ces sols sont aussi appelés « cranettes ».
- ▶ La répartition de ces sols est illustrée sur la carte page 24.

## CLIMAT

- ▶ Le secteur bénéficie d'un climat de type océanique dégradé avec une faible amplitude thermique (été frais et hiver doux) et une pluviométrie régulière.

Diagramme climatique de la station de Douai



# CARTE DES TEXTURES DES SOLS



Sols bruns à bruns lessivés  
peu hydromorphes

Sols alluviaux hydromorphes  
limono argileux

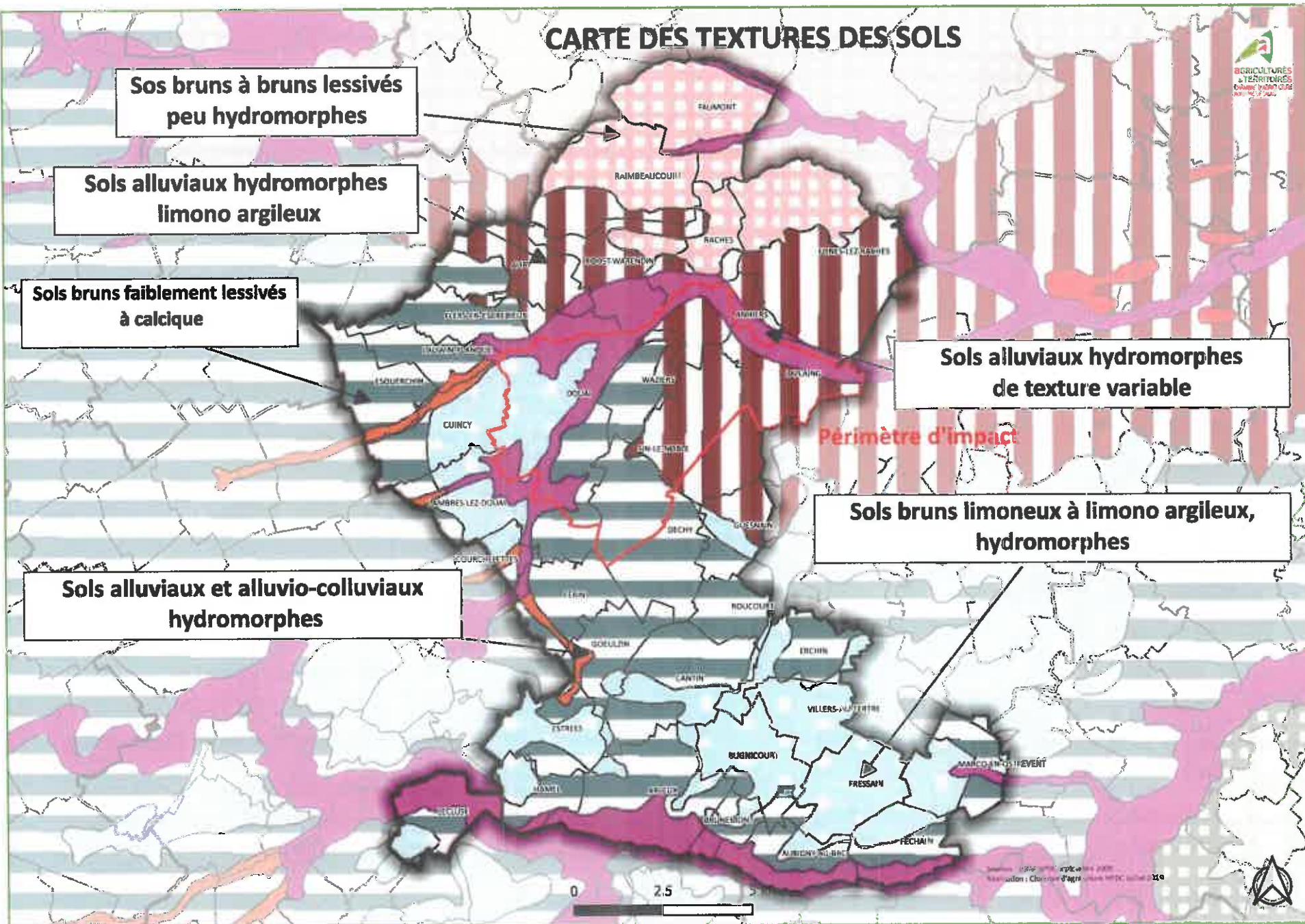
Sols bruns faiblement lessivés  
à calcique

Sols alluviaux hydromorphes  
de texture variable

Perimètre d'impact

Sols alluviaux et alluvio-colluviaux  
hydromorphes

Sols bruns limoneux à limono argileux,  
hydromorphes





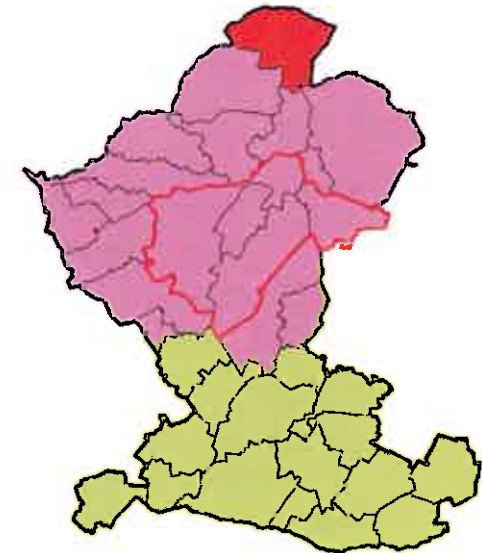
## 2. UN TERRITOIRE D'INTERFACE

- ▶ Le Douaisis est un territoire particulièrement urbanisé où les terres agricoles occupent 54 % du territoire contre près de 70 % dans le département du Nord. L'agriculture y est particulièrement diversifiée, avec historiquement la présence de nombreux élevages et de cultures maraichères.
- ▶ Le territoire se trouve à l'interface de plusieurs ensemble agricoles traditionnels:
  - ▶ **la Pévèle**
  - ▶ **la plaine de la Scarpe**
  - ▶ **Le Cambrésis**
- ▶ Le périmètre d'impact se trouve au sein de la plaine de la Scarpe.

### ▶ LA RÉGION AGRICOLE DITE « PLAINE DE LA SCARPE »

- ▶ Il s'agit d'une plaine basse s'allongeant de part et d'autre de la Scarpe et de l'Escaut et s'élargissant progressivement d'est en ouest. Elle va du Douaisis jusqu'aux territoires de la Porte du Hainaut et Nord-Valenciennois.
- ▶ C'est une zone de transition entre les plateaux d'argile au nord et les plateaux de craie du Cambrésis, dont les sols hydromorphes ont été largement drainés pour permettre l'extension des cultures.
- ▶ Elle est **surtout composée d'exploitations mêlant élevages et grandes cultures voire maraichage**, avec plus d'élevages laitiers en aval de la Scarpe vers le Nord du Valenciennois et plus de cultures vers le Douaisis. Les assolements sont classiques du Nord : céréales, betteraves, pommes de terre et cultures fourragères pour les éleveurs. Quelques maraîchers subsistent encore dans le Douaisis, notamment à Sin-le-Noble.

*Répartition des trois régions agricoles qui incluent le Douaisis*



Source : Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais, 2019



Source : Agreste, 2010

# 3. NOMBRE ET STRUCTURE DES EXPLOITATIONS

## ➤ SUR LE DOUAISIS : DES EXPLOITATIONS QUI SE CONCENTRENT

- Le Douaisis a suivi les évolutions nationales de concentration des exploitations, moins nombreuses mais aux dimensions de plus en plus importantes.
- Le nombre d'exploitations a été divisé par 2 en 30 ans (1979-2010). Elles étaient 229 en 2010, dont 160 dites « professionnelles ».
  - Le recensement inclut en effet une petite proportion d'exploitations de très petite taille (- de 5 ha de grandes cultures ou - de 0,1 ha de cultures à haute valeur ajoutée, ou - de 5 vaches, dont les exploitants sont plutôt retraités ou à temps partiel). Les exploitations professionnelles ou dites « moyennes et grandes » ont une production supérieure à ces seuils.
  - Douaisis Agglo en a recensé environ 180 en 2017, un chiffre qui doit comprendre un petit nombre d'exploitations « petites » au sens de la statistique agricole nationale.
- D'après le DRAAF au niveau régional, cette tendance a ralenti ces dernières années : le recul s'élève à -0,8% par an entre 2010 et 2016 contre -2,4% par an entre 2000 et 2010. Néanmoins **un enjeu majeur se dessine : la transmission des exploitations**. En effet la plupart des exploitants sont en fin de carrière. Il est donc nécessaire d'anticiper beaucoup de départs.
- Les exploitations utilisent en moyenne des surfaces de plus en plus importantes par structure. **La SAU moyenne des exploitations professionnelles a doublé en 30 ans** et continue d'augmenter avec la reprise des terres des exploitations sans successeur, bien que freinées par l'urbanisation.

### Evolutions de la structure des exploitations sur le Douaisis

Source : Agreste, 2010

	Nb d'exploitations (toutes)	SAU moyenne	Nb d'exploitations (moyennes et grandes)	SAU moyenne
1979	534	25 ha	338	36 ha
2000	316	42 ha	198	63 ha
2010	229	55 ha	160	75 ha
Evolution	-57%	+ 120%	- 53 %	+ 105 %

# 3. NOMBRE ET STRUCTURE DES EXPLOITATIONS

## ➤ SUR LE PÉRIMÈTRE D'IMPACT

### • Une forte diminution

- Les chiffres disponibles concernent toutes les exploitations agricoles (petites, moyennes et grandes).
- **Leur nombre a diminué de 62 % en 30 ans**, soit un recul plus important que dans le reste du Douaisis. Ceci s'explique en partie par **l'urbanisation progressive de la ville de Douai** et de ses environs, par rapport à d'autres zones du Douaisis plus rurales.
- **Lors de l'étude, il en a été recensé 21 exploitations dont :**
  - 4 à Douai
  - 6 à Lallaing
  - 9 à Sin le Noble
  - 2 à Waziers

### • Des exploitations de taille restreinte

- On note que la **SAU moyenne par exploitation est inférieure à la moyenne du Douaisis (55 ha)**, ce qui s'explique par la plus **forte proportion d'exploitations maraichères et horticoles**, qui dégagent plus de valeur-ajoutée à l'hectare et utilisent donc des surfaces réduites.

### • Beaucoup d'exploitants individuels

Il s'agit en majorité d'exploitations en individuel. On compte 4 EARL, 2 GAEC et 1 SARL. Il semble que les exploitants n'aient que peu recours aux CUMA (coopératives d'utilisation de matériel agricole en commun).

Evolutions de la structure des exploitations sur le périmètre identifié

	Nb d'exploitations	Part sur le total des exploitations du Douaisis	SAU moyenne
1979	75	14%	14,6 ha
2000	45	14%	25 ha
2010	28	12%	37 ha

Source : Agreste, 2010



# 4. DES PRODUCTIONS QUI ÉVOLUENT

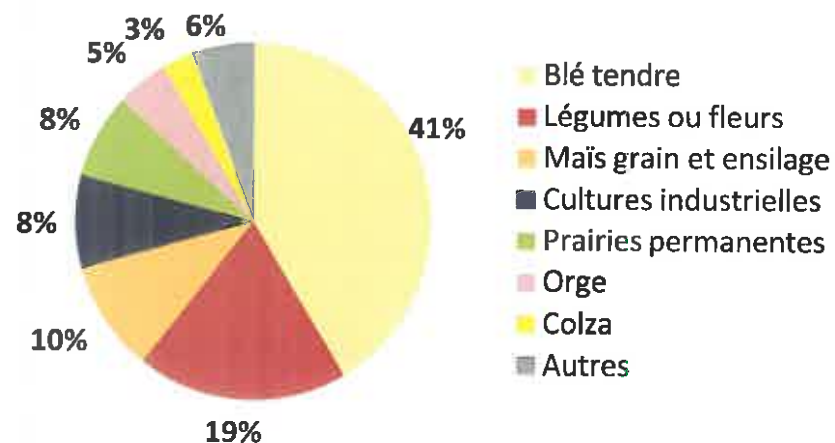
## CULTURES

➤ Au sein du Douaisis, les céréales représentent plus de 50% des surfaces avec une majorité de blé tendre, destiné à l'industrie agro-alimentaire, un peu d'orge mais également du maïs grain (de consommation), et du maïs ensilage (à destination du bétail).

### • Tradition maraichère

➤ Particularité locale, les légumes et fleurs occupent 20 % des surfaces, en raison d'une tradition maraichère et horticole bien préservée, notamment à Sin-le-Noble et Waziers.

Répartition des cultures sur le périmètre du Douaisis (2016)



Source : Déclarations PAC, 2016

## ELEVAGES

➤ Depuis les années 80, les **activités d'élevage régressent** à l'échelle régionale et le Douaisis est tout autant concerné.

➤ Entre 1979 et 2010, les surfaces fourragères sont passées de 2600 ha à 1500 ha environ, soit une baisse de presque 40%. Cette baisse concerne autant les prairies que les cultures fourragères comme le maïs ensilage.

➤ **Les élevages bovins ont légèrement régressé** : 40% des exploitations étaient concernées en 1979 sur le Douaisis, 33% en 2010. Le nombre d'élevages laitiers continue de chuter à l'échelle régionale avec les difficultés récentes de la filière (recul de 20% entre 2010 et 2016). Les autres types d'élevages (porcins, avicoles, ovins-caprins), sont encore plus rares.

➤ Au sein du périmètre identifié, **8 exploitations sur les 21 recensées en 2019 ont un élevage**, dont une spécialisée en bovins lait, une en volailles et une en ovins. Le nombre d'Unités Gros Bétail a d'ailleurs progressivement diminué depuis les années 80 (tableau ci-contre).



Evolution du nombre d'Unité Gros Bétail sur le périmètre d'impact

Unités Gros Bétail	
1979	1 092
2000	1 532
2010	891

Source : Agreste, 2010

## 4. DES PRODUCTIONS QUI ÉVOLUENT

### UNE IMPLICATION CERTAINE DANS LES CIRCUITS COURTS

- D'après la DRAAF, le Douaisis fait partie des territoires les plus impliqués dans la vente directe et les circuits courts.
- 40% des exploitations environs ont recours à ce type de débouchés, contre 20% environ à l'échelle Nord-Pas-de-Calais.
- Plus d'une cinquantaine d'exploitants sont ainsi concernés dont 45 inscrits dans le guide « Mangez Local » des producteurs locaux, édité par la Communauté d'Agglomération
- 2 des exploitants impactés par le projet sont ainsi impliqués dans les circuits courts, font les marchés locaux pour écouler leurs fraises ou leurs légumes.



Source : Douaisis Agglo, 2019

### DES PRATIQUES DE PLUS EN PLUS SOUCIEUSES DE L'ENVIRONNEMENT

- Douaisis Agglo encourage le développement de l'agriculture raisonnée et biologique sur son territoire.
- Subvention des analyses de reliquats azotés et des analyses de sol qui permettent de mieux raisonner l'application de fertilisants et ainsi éviter le lessivage dans les eaux souterraines des surplus de fertilisants non absorbés par les plantes.
- Lancement d'un sous-programme « BioCAD » consacré au développement de l'agriculture biologique dont l'impact est résumé dans le tableau ci-dessous.

Evolution de l'agriculture biologique sur le Douaisis

	SAU en Ha	% de SAU bio	Nb producteurs bio	% de producteurs
2013	54	0.44%	6	3%
2017 CAD	203	1.60%	14	8%
2017 NPDC		1.10%		3%

Source :  
CAD, 2017

# 5. UN FONCIER AGRICOLE CONTRAINT

- ▶ Le Douaisis est un territoire particulièrement urbanisé, à l'image du reste du département du Nord.
  - ▶ **Les terres agricoles occupent 54 % du territoire**, contre 74 % à l'échelle du Nord-Pas-de-Calais et 60 % à l'échelle nationale. **Les zones artificialisées en occupent 26 %** contre 18 % à l'échelle du Nord-Pas-de-Calais et 5 % à l'échelle nationale.
- ▶ Les exploitants sont nombreux à connaître des **pertes de foncier du fait de l'extension des zones urbanisées** notamment en secteur périurbain et l'organisation de **leur système de production et leur logistique peuvent-être gravement perturbés par les aménagements routiers** qui scindent les territoires et en modifient l'accès. Ils connaissent aussi des **difficultés de circulation des engins agricoles**.
- ▶ Autant de facteurs qui concourent à une **diminution de leur production et donc de leur revenu**. Dans un contexte de concentration des exploitations, où accroître sa surface est synonyme de pérennité, la **concurrence entre exploitants pour la reprise de foncier** est de plus en plus importante.

## URBANISATION PASSÉE

### Urbanisation prévue par le SCOT de 2007

- ▶ Le SCOT du Grand Douaisis avait prévu un quota de surfaces à urbaniser d'ici 2030.
- ▶ Il a accordé l'urbanisation de **700 nouveaux hectares d'ici 2030** pour les besoins en logements (infrastructures routières comprises), en complément des 330 ha issus du tissu urbain existant.
- ▶ Le SCOT mentionne aussi le besoin de créer de nouvelles réserves foncières pour le développement des activités économiques, les existantes n'étant pas adaptées aux exigences des entreprises.

Tableau 12 : Comparatif entre les scénarios étudiés et celui retenu par le SCOT Grand Douaisis

Scénario	Scénario 1	Scénario choisi	Scénario 3
Population à 2030	243 000 habitants	275 000 habitants	335 000 habitants
Nombre de logements à construire	9 000 logements	21 000 logements	44 000 logements
Surfaces nécessaires à l'urbanisation résidentielle avec densité moy. de 25 log./ha	590 hectares	700 hectares	1470 hectares
Surfaces nécessaires à l'urbanisation résidentielle avec les anciens ratios d'occupation du sol	680 hectares	1590 hectares	3340 hectares
Surfaces nécessaires aux nouvelles activités	0 ha	240 ha	720 ha

Source : SCOT, 2007

# 5. UN FONCIER AGRICOLE CONTRAINT

- **Pertes de terres agricoles d'après les déclarations PAC**

- ▶ Les données SIG des parcelles agricoles déclarées à la PAC par les exploitants chaque année permettent d'évaluer l'évolution du foncier agricole utilisé
- ▶ Ces chiffres n'incluent en général pas les petites exploitations notamment les maraichers pour qui les aides PAC sont moins adaptées.
- ▶ On observe que **le périmètre d'impact a perdu 8 % de ses terres agricoles soit en proportion, presque 3 fois plus que le reste du territoire.**

Evolutions du foncier agricole déclaré à la PAC

Date	SCOT Grand Douaisis	Douaisis Agglo	Périmètre
2011	19 193 ha	12 020 ha	845 ha
2017	18 669 ha	11 675 ha	771 ha
Evolution	554	345	74
Perte / an	74 ha/an	50 ha/an	10 ha/an
Evolution en %	- 2,73 %	- 2,87 %	- 8 %

Source : Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais, 2019

- **Pertes de terres d'après la PPIGE sur le territoire du SCOT (2005-2015)**

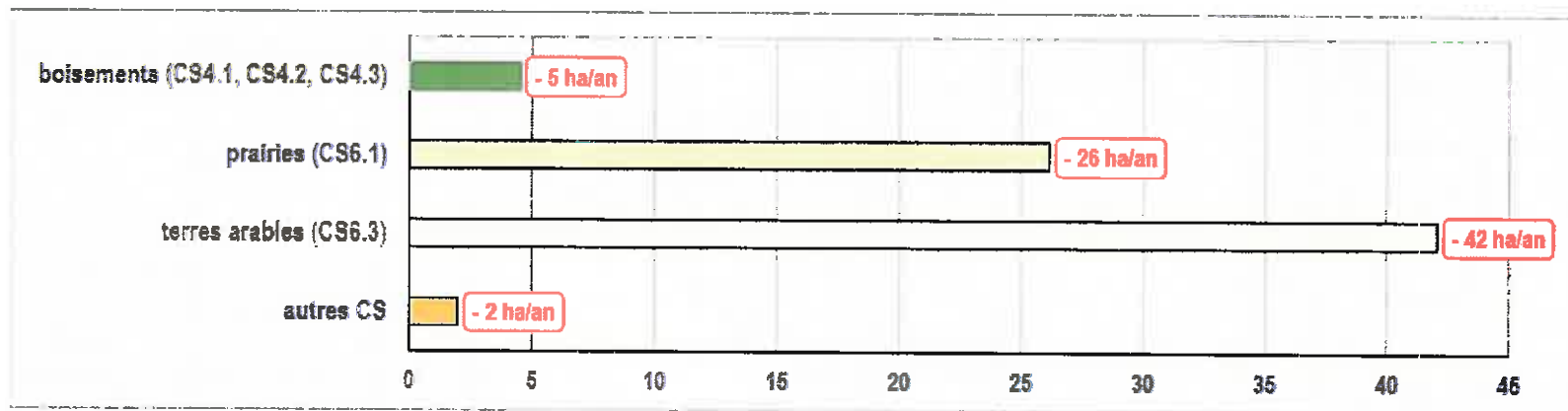
D'après la Plateforme Publique de l'Information Géographique du Nord-Pas-de-Calais , entre 2005 et 2015, 702 ha ont été urbanisés (dont la majeure partie pour l'habitat avec 18h/an) et la consommation de terres agricoles au sein du territoire du SCOT Grand Douaisis est répartie comme suit :

- ▶ **Pour les prairies**, 1059 ha ont été affectés à d'autres occupations du sol dont 260 ha artificialisés (soit 62 ha/an). 201 ha de prairies ont été créés en parallèle. **La perte nette de prairie s'élève donc à 858 ha sur 10 ans**
- ▶ **Pour les terres arables**, 653 ha ont été affectés à d'autres occupations du sol dont 420 ha artificialisés (soit 42 ha/an). Néanmoins, 726 ha ont été gagnés sur d'autres espaces, notamment les prairies. **Il y a un gain de 73 ha sur 10 ans.**

Ces évolutions sont illustrées par les graphiques figurant page 33.

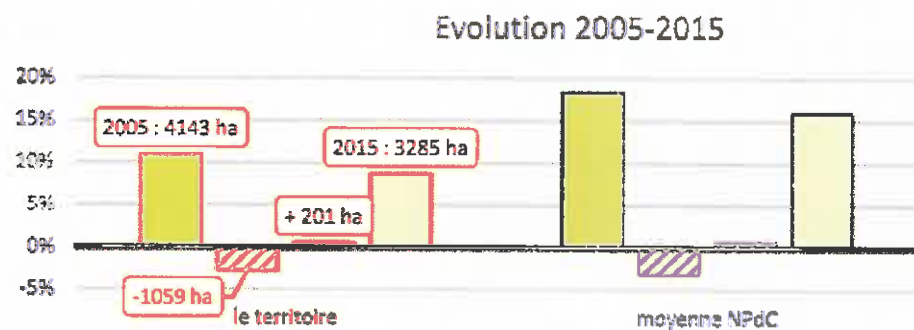
**Afin de pallier la perte de terres arables**, les exploitants ont donc retourné leurs prairies dans les limites permises par la législation. **Au total, la perte nette de terres agricoles à cette période s'élevait à environ 78 ha / an à l'échelle du SCOT.**

# Occupation du sol initiale des zones artificialisées sur le Grand Douaisis entre 2005 et 2015

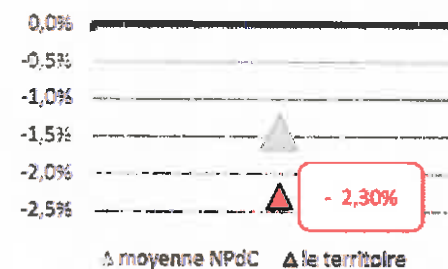


## Evolutions des surfaces en prairies et terres arables du Grand Douaisis et du NPdC entre 2005 et 2015

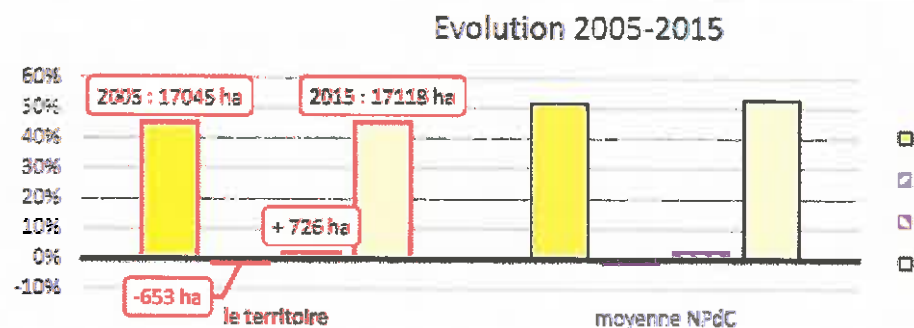
- **Les prairies** (CS6.1 : évolution de la proportion sur le territoire - valeurs 2005, disparues, apparues, et 2015 en ha - taux d'évolution annuel)



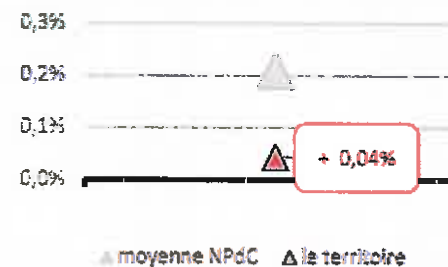
Taux d'évolution annuel



- **Les terres arables** (CS6.3 : évolution de la proportion sur le territoire - valeurs 2005, disparues, apparues, et 2015 en ha - taux d'évolution annuel)



Taux d'évolution annuel





## Evolution de la tâche urbaine entre 2005 et 2015

La communauté d'agglomération du Douaisis

- Surfaces Artificialisées en 2005
- Surfaces artificialisées entre 2005 et 2015
- Limite EPCI

0 2.5 5 km



## • Pertes de terres d'après la PPIGE sur le périmètre rapproché

- ▶ Les données PPIGE indiquent une perte d'une centaine d'hectares agricoles en 10 ans, soit 10 ha/an ce qui semble cohérent avec le rythme de recul des terres agricoles enregistré via les déclarations PAC.
- ▶ Comme sur le reste du territoire du Grand Douaisis, le périmètre a gagné plus de zones de logements (par exemple à Berce-Gayant sur Waziers), que de zones commerciales et économiques.

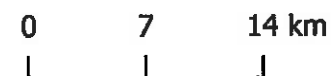
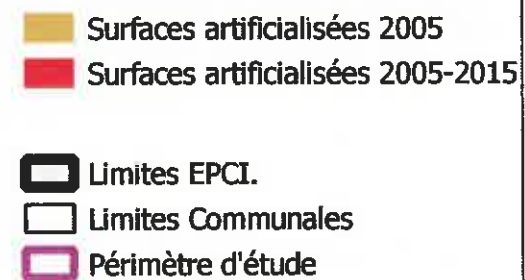
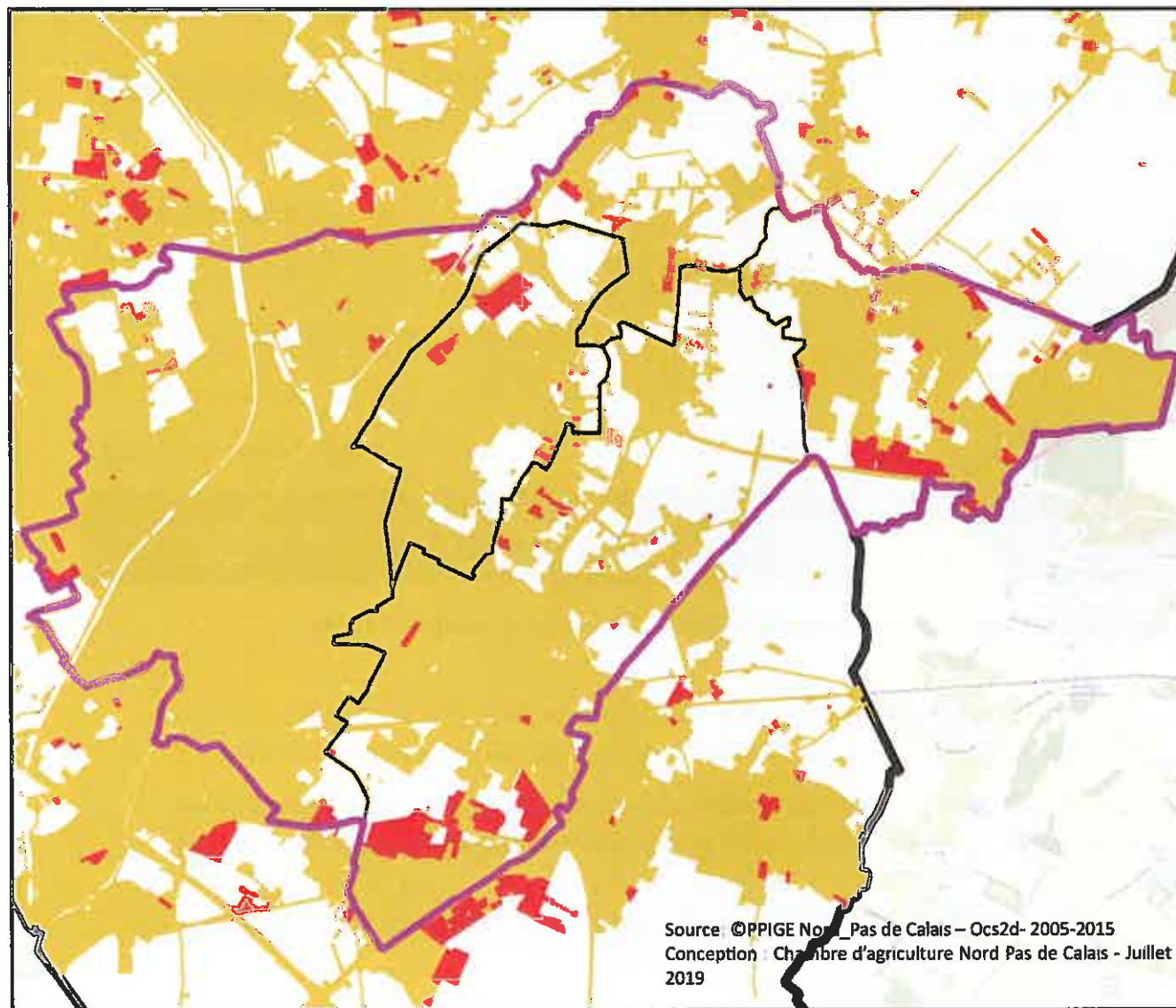
### Récapitulatif des évolutions foncières sur le périmètre d'impact du projet

Surface totale par type d'occupation	En 2005	En 2015	Evolution absolue	Evolution relative
<b>Espaces artificialisés</b>	<b>2068</b>	<b>2169</b>	<b>101</b>	<b>+ 5 %</b>
dont habitat	1062	1104	42	+ 4 %
dont activités économiques	218	233	15	+ 7 %
<b>Infrastructures</b>	<b>480</b>	<b>490</b>	<b>10</b>	<b>+ 2 %</b>
<b>Espaces agricoles</b>	<b>1052</b>	<b>946</b>	<b>-106</b>	<b>- 10 %</b>
dont prairies	334	237	- 97	- 29 %
<b>Espaces naturels</b>	<b>278</b>	<b>273</b>	<b>-5</b>	<b>- 2%</b>

Source : Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais (d'après données PPIGE), 2019

- ▶ La carte page suivante illustre la localisation des zones nouvellement urbanisées entre 2005 et 2015.

## Evolution de la surface artificialisée entre 2005 et 2015



Source : ©PPIGE Nord-Pas de Calais – Ocs2d- 2005-2015  
Conception : Chambre d'agriculture Nord Pas de Calais - Juillet 2019



## Focus sur la zone de projet : structure du foncier agricole

### Photographies aériennes (années 50 et années 2000)

- ▶ La photographie aérienne des années 50 montre un parcellaire agricole plus morcelé que de nos jours avec une multitude de parcelles : elle illustre l'échelle plus réduite à laquelle travaillaient les exploitants à l'époque.
- ▶ Celle de la situation actuelle illustre les progrès de l'artificialisation des sols et la concentration croissante du foncier agricole.
- ▶ Cette concentration s'explique à la fois par le phénomène structurel de concentration des exploitations et par la réalisation d'un remembrement parcellaire suite à l'aménagement de l'autoroute A21 dans le secteur.



Source : IGN, 2018



### Evolution de la zone du marais de Sin-le-Noble (années 50-2000)



- ▶ On constate aussi la disparition par boisement et remembrement d'une bonne partie des parcelles très étroites qui caractérisaient le marais de Sin-le-Noble.

## URBANISATION PRÉVUE

### A l'échelle de Waziers et des environs

#### ► Zone de rivage Gayant

La mairie y possède une réserve foncière de 0,25 ha pour l'installation d'une maison de santé à Waziers. Une autre parcelle de la zone a été divisée en deux lots qui seront viabilisés par Nord aménagement. Un supermarché Aldi s'y installera sur près de 1,13 ha et il restera une parcelle de 0,88ha à commercialiser.

#### ► La friche sauvage et les terres agricoles contigües

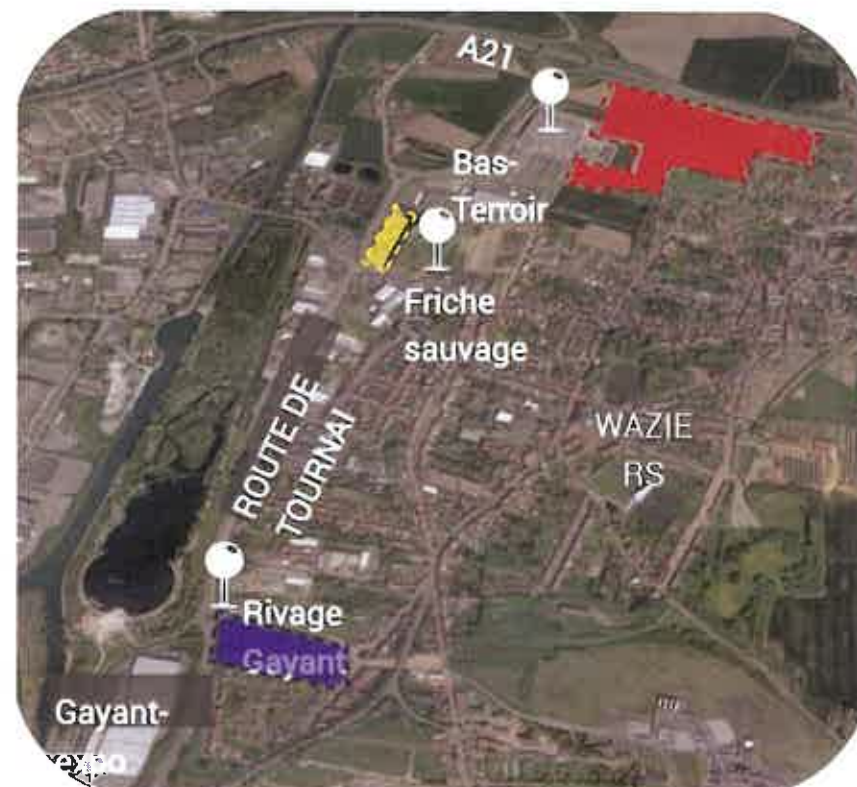
La friche (ancienne casse automobile) a été rachetée par un promoteur privé qui souhaiterait également acquérir une parcelle contigüe à la friche, qui est agricole et actuellement utilisée par l'exploitant 3, déjà impacté par le Bas Terroir. Cette zone accueillera des commerces alimentaires et non alimentaires.

#### ► Autres projets

- Une usine photovoltaïque (implantation sur une friche existante de 20 ha, pas d'impact sur l'agriculture)



*Localisation des principaux projets d'aménagement prévus sur Waziers*



Source : La Voix du Nord, 2019

# 6. L'EMPLOI GÉNÉRÉ PAR L'AGRICULTURE

## ➤ RÉPARTITION DES EMPLOIS SUR LE DOUAISIS

Au-delà de la production, l'agriculture génère des emplois :

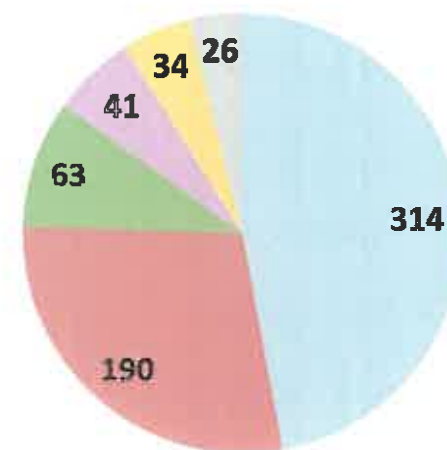
- en amont (agrochimie, machinisme entre autres),
- aval (agro-alimentaire, transport),
- entreprises de services divers (travaux, conseil etc.),
- en institutions publiques.

En 2016, dans le Douaisis, 4% des travailleurs dépendent du secteur agricole



Chiffres issus de l'observatoire de l'emploi de la Chambre d'Agriculture à partir des données de la MSA, d'Agroé et de la CCI. Ils concernent tous les acteurs économiques liés aux filières agricoles implantés dans la CAPSO. Ne sont pas pris en compte ceux d'opérateurs en dehors mais auxquels les exploitants pourraient avoir recours. Les emplois sont comptés en nombre d'actifs quelque-soit le contrat, chefs d'exploitation y compris.

Répartition des emplois dans les filières les plus représentées dans le Douaisis (établissements de plus de 10 salariés comptés seulement)



- Produits laitiers
- Légumes et fruits
- Agrochimie
- Viandes de boucherie
- Plats préparés
- Céréales et amylacés

Sources : Fichier agro-alimentaire partenarial régional (CCI-Agroé-Chambre d'Agriculture-2016 ; MSA 59-62-2016)

- Au sein du Douaisis, les entreprises agroalimentaires les plus importantes sont Nestlé-Lactalis à Cuincy, ainsi que Gène diffusion dans le domaine de la génétique d'élevage, également à Douai- Frais-Marais. Le territoire a perdu récemment les Brasseurs de Gayant suite à une fusion-acquisition : l'entreprise est maintenant sur Arques dans l'Audomarois. La filière viande de boucherie est celle qui compte le plus d'entreprises de plus de 10 salariés : 6 entreprises.

# 7. TROIS EXPLOITATIONS IMPACTÉES

## DIMENSIONS ET SITUATION FONCIÈRE DES EXPLOITATIONS

	Exploitation 1	Exploitation 2	Exploitation 3
<b>Statut et exploitants</b>	GAEC 2 exploitants	EARL 2 exploitants	SCEA 1 exploitant
<b>Main d'œuvre extérieure</b>	1 apprenti	Epouse à plein temps et saisonnier (avril à octobre)	1 ou 2 salariés
<b>Sites d'exploitation dont siège</b>	Waziers	Waziers	Ferin
<b>Nombre d'hectares (2017)</b>	96 ha	68 ha	152 ha
<b>Evolution du foncier sur 10 ans</b>	Perte de 7,5 ha (ZAC 1 du Bas Terroir) Perte de 4 ha environs (aménagement nouvelles routes) Gain de 7,5 ha par reprise	Perte progressive d'environ 25 ha depuis 20 ans (habitat, salle des fêtes, autoroute, pompiers, magasins) qui a été compensée en partie par la reprise de 15 ha d'un exploitant ayant quitté la Région	

Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais, 2019

# 7. TROIS EXPLOITATIONS IMPACTÉES

## ACTIVITÉS DES EXPLOITATIONS

	Exploitation 1	Exploitation 2	Exploitation 3
<b>Orientation technico-économique</b>	Polyculture-élevage	Polyculture-maraichage	Polyculture
<b>Cultures principales</b>	Blé tendre, orge, betterave, fraises, cultures fourragères (fétuque, betterave fourragère, maïs ensilage, ray grass anglais)	Blé tendre, betterave, maïs grain, pomme de terre, ~5 ha de maraichage avec 47 productions différentes	Blé tendre, pois, maïs ensilage et grain, pommes de terre, ail
<b>Elevages</b>	Bovin viande 75 vaches allaitantes 150 taurillons à l'engraissement	/	/
<b>Activités de diversification</b>	Vente directe de fraises à la ferme et sur les marchés	Vente directe des légumes et d'une partie des pommes de terre, à la ferme et sur les marchés	Exploitant pluriactif qui possède une entreprise de travaux publics
<b>Stade de développement</b>	GAEC en développement dont la transmission est assurée avec le fils d'un des exploitants en apprentissage sur l'exploitation et une fille en BTS agricole	Reprise récente par le fils, développement, projets de développement de la vente directe	L'agriculture est une activité secondaire pour l'exploitant, il cherche à céder ses terres

Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais, 2019



# 8. LES ENTREPRISES EN LIEN AVEC LES IMPACTÉS

## FILIÈRE CÉRÉALES



### Unéal

- 1<sup>er</sup> Groupe coopératif en Hauts-de-France 6000 agriculteurs adhérents, 350 employés, 150 sites de collecte
- Les 3 dépôts de collecte les plus proches de Waziers sont à Arleux, Frais-Marais et Cantin.
- Les deux exploitants enquêtés fournissent une grande partie de leurs céréales à UNEAL. Ils s'approvisionnent également en intrants pour ces mêmes cultures directement auprès de la coopérative.

### Pierre Bernard Ets – Mérignies

- Entreprise familiale de collecte de céréales (- de 5 employés) qui collecte la production d'environ 200 exploitants autour de Mérignies soit un volume de 22 000 t de blé en moyenne. 1 exploitant impacté y vend une partie de ses céréales.
- L'entreprise a été contactée lors de l'étude : elle déplore la progression de l'urbanisation autour de ses sites, elle ne peut pas estimer d'impact directement lié à la perte de foncier de ses fournisseurs. Son volume d'approvisionnement est stable mais sachant que les rendements stagnent, la perte progressive de foncier reste inquiétante.

## FILIÈRE BOVIN VIANDE

- L'exploitant en bovin viande fait abattre ses animaux à l'abattoir du Douaisis « La Douaisienne » et la viande est ensuite commercialisée en gros par Sourdeau Viande à Valenciennes.

### La Douaisienne Abattage

- L'abattoir a été repris en 2010 par le Groupe Pruvost Leroy et compte 33 employés
- Le groupe (100 employés) est spécialisé dans l'abattage, la découpe et le commerce de viande de bœuf, agneau et porc.

### Sourdeau Viande

- Entreprise familiale (entre 10 et 20 salariés) spécialisée dans la découpe et le commerce de gros de viande de bœuf, veau, porc et agneau.



LA  
**DOUAIISIENNE**



Source : Enquêtes Chambre  
d'Agriculture Nord-Pas-de-  
Calais, 2019

# 8. LES ENTREPRISES EN LIEN AVEC LES IMPACTÉS

## FILIÈRE MARAICHAGE ET PETITS FRUITS

### Semences

- ▶ Un des maraichers impactés acquiert ses semences et plants dans diverses pépinières vers la MEL comme **Dutoit à Frelinghien** (magasin de producteurs), **SPG Patrice Vallée à Carvin** et aux **Etablissements Gossart à Seclin**. Il fait également appel au **Pôle Légumes de Lorgies**, pour des achats groupés d'intrants.

### Débouchés

- ▶ Les deux exploitants concernés vendent leur production en direct à la ferme et sur les marchés. L'un d'entre-eux écoule une petite partie de ses fraises au Grossiste **Lion d'Or à Râches**, qui est également présent dans l'Aisne.

## FILIÈRE SUCRE

### Tereos – Escaudoevres

- ▶ 2ème groupe sucrier mondial avec 9 sucreries en France dont 2 dans le Nord-Pas-de-Calais. Face à la crise sucrière, le groupe poursuit sa stratégie de développement de ses usines.
- ▶ 1 exploitant impacté fournit ses betteraves à la sucrerie basée à Escaudoevres près de Cambrai.



## AUTRES SERVICES

### Engins agricoles

- ▶ **Duquesne Agricole**, 17 salariés, basé à **Houplines (MEL)**
- ▶ **Patoux**, 22 salariés, basé à **Richebourg (Flandre Lys)**
- ▶ **Aucun des exploitants n'est en CUMA**, il n'y en a d'ailleurs pas dans le secteur (voir page suivante). Une serait en création (échanges avec **Douais Agglo**).
- ▶ L'un d'entre-eux a recours à une entreprise de travaux agricoles (l'exploitation **Guittard à Lallaing**)

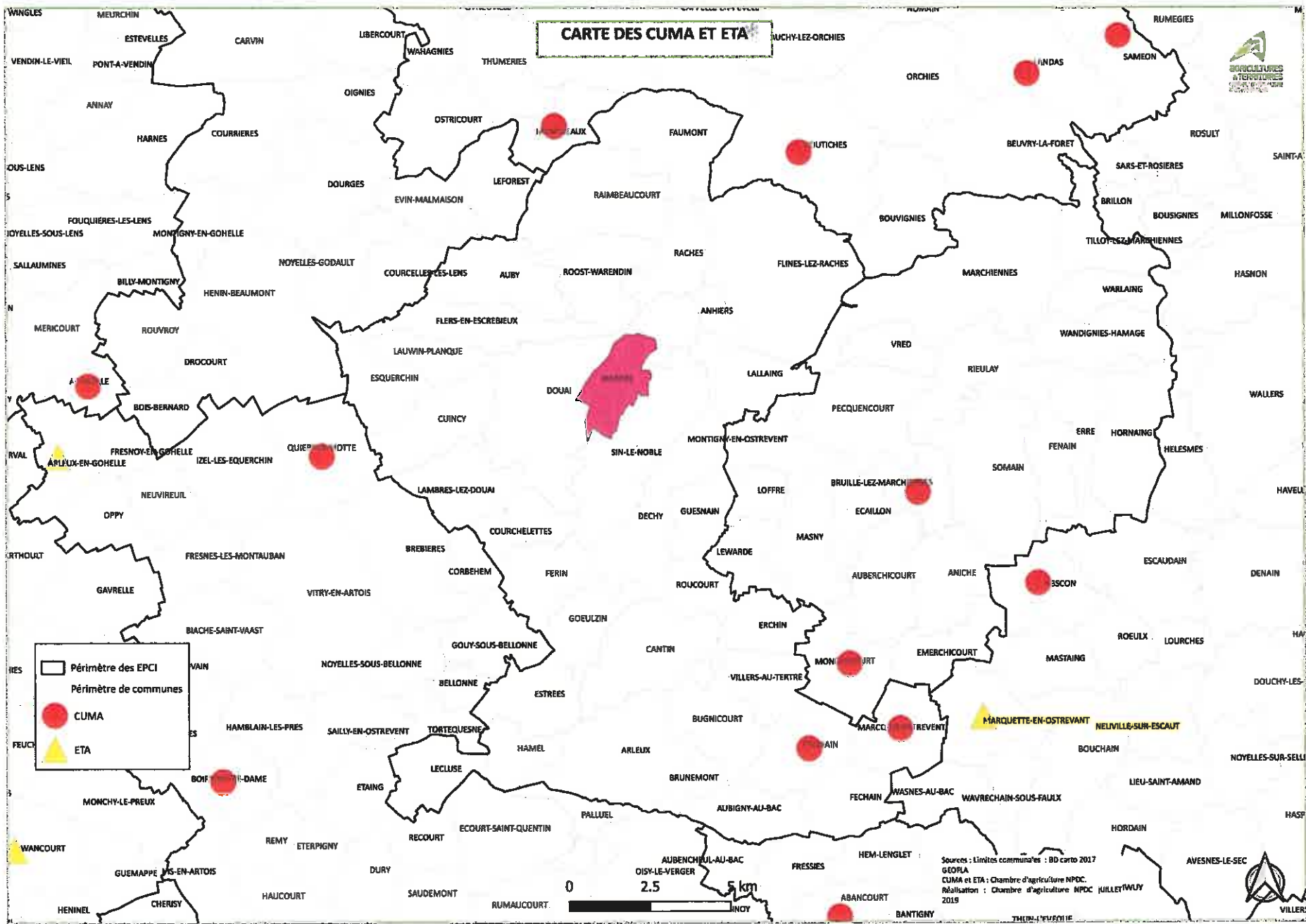


### Comptabilité

- ▶ Les deux exploitants enquêtés ont recours au **CER**, un à l'antenne de **Radinghem-en-Weppes** et un à celle de **Sars et Rosières**.

Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais, 2019

Etude ERC agricole \_ ZAC BAS TERROIR 2 \_ Septembre 2019



\*Entreprises de travaux agricoles

## ETUDE DES EFFETS DU PROJET SUR L'ECONOMIE AGRICOLE DU TERRITOIRE



# 1. EFFETS POSITIFS RELATIFS DU PROJET

## ▶ ABSENCE D'EFFET POSITIF DIRECT

- ▶ Le projet de zone d'activités est voué à accueillir des cellules commerciales non alimentaires. Ces cellules seront principalement occupées par des enseignes déjà existantes sur le douaisis mais ne pouvant plus s'étendre sur leur assiette foncière actuelle selon le SCOT de 2007.
- ▶ La création de cette zone ne bénéficiera donc pas à l'économie agricole du territoire puisque le projet n'est pas destiné à accueillir des activités agricoles ou en lien avec la production.

## ▶ DES RETOMBÉES POSITIVES DIFFICILEMENT MESURABLES

- ▶ Selon l'orientation 4.3.2 du document d'orientations générales du SCOT de 2007, la zone « accueillera **exclusivement des enseignes commerciales non-alimentaires déjà existantes** dans le pôle majeur de Douai pour permettre une réorganisation de leurs offres ». **La création de cette nouvelle zone permettra certes le maintien de l'emploi** au sein du pôle majeur de Douai et évitera ainsi une délocalisation des emplois du douaisis vers d'autres territoires. **Néanmoins** le développement de l'emploi sera limité (éventuelle augmentation des surfaces de vente sur les nouveaux terrains d'assiette, modernisation de l'offre...).
- ▶ Ce développement économique sur la commune de Waziers peut avoir quelques retombées sur l'activité des exploitations agricoles pratiquant la vente directe dans le périmètre d'étude. Mais cet effet sera limité et n'est pas quantifiable en l'état du dossier.

## 2. UNE PERTE DE POTENTIEL ECONOMIQUE AGRICOLE CONSEQUENTE

### ▶ LA PERTE DE PARCELLE D'INTÉRÊT AGRONOMIQUE...

- ▶ Les parcelles sont représentatives du type de sol majoritaire dans le secteur, à savoir argilo-limoneux avec une bonne réserve hydrique.
- ▶ Etant donné qu'ils accueillent du maraichage, soit des productions légumières exigeantes, ils peuvent être considérés comme des **sols très productifs**. Ils peuvent produire **jusqu'à 100 quintaux de blé** les bonnes années, soit **la moyenne haute en région Hauts-de-France et au niveau national** (en France, le rendement moyen de blé est de 60-70 quintaux/ha).

### ▶ ... ET D'INTÉRÊT FONCTIONNEL

- ▶ Les parcelles des exploitants 1 et 2 étaient de conformation propice aux travaux agricoles, sans trop de courts-tours. Celle de l'exploitation 3, bien moins intéressante car très étroite et éloignée des autres ilots du secteur appartenant à ce même exploitant
- ▶ La **parcelle de l'exploitation 2 est drainée et bénéficie d'un système d'irrigation** dont une partie est enterrée et une partie aérienne, afin de facilement irriguer les productions maraichères.
- ▶ Les parcelles concernées avaient comme principal avantage d'être **toutes proches des sièges de deux des exploitations impactées.**

#### Distance entre l'entrée de parcelle impactée et le siège d'exploitation

- ▶ Exploitation 1 - A 450 m de son siège
- ▶ Exploitation 2 - A 400 m de son siège
- ▶ Exploitation 3 - A 10 km de son siège



Source : Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais, 2019

## ➤ OCCUPATION DES PARCELLES ET PERTES INDIRECTES

### ▶ **Exploitation 1 - 4,47 ha**

Rotation de blé tendre et de cultures fourragères (maïs ensilage, betterave fourragère) qui est nécessaire à l'alimentation des animaux de l'élevage

### ▶ **Exploitation 2 – 7,72 ha**

La parcelle fait l'objet de rotations complexes incluant du maraîchage, des céréales. Les surfaces allouées à chaque culture varient d'année en année et il peut y avoir des cultures dérobées de radis juste après la récolte du blé. En moyenne, 1,7 ha sont dédiés au maraîchage.

### ▶ **Exploitation 3 – 0,65 ha**

Rotation de blé tendre et de maïs grain et ensilage



Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais, 2019

### ▶ **Impact sur les interactions mises en place entre certains exploitants du périmètre d'étude**

Afin de veiller au bon fonctionnement de leur exploitation, certains exploitants impactés se sont organisés avec d'autres exploitants situés dans le périmètre d'étude afin de mutualiser les travaux de récolte. Cette interaction tire partie de la proximité existante entre les îlots de culture (impactés par le projet) situés sur la commune de WAZIERS et le siège de l'exploitation réalisant les travaux de récolte sur la commune de LALLAING (voir figure ci-contre).



# 3. IMPACTS SUR LES EXPLOITATIONS

## ➤ RÉCAPITULATIF DES IMPACTS PAR EXPLOITANT

	Exploitation 1	Exploitation 2	Exploitation 3
<b>% de surface perdue / SAU totale</b>	4,47 ha perdus sur 96,15 4,6 % de la SAU	7,72 ha perdus sur 67,3 11,4 % de la SAU	0,65 ha perdus sur 152,02 0,4 % de la SAU
<b>Intérêt des parcelles pour l'exploitation</b>	La parcelle est une des plus près de l'exploitation et une des plus importante en superficie	La parcelle est très proche du siège de l'exploitation et accessible à pieds depuis la parcelle attenante.	La parcelle est très étroite et loin du siège de l'exploitant
<b>Pertes en cultures et impacts sur le système de production</b>	L'exploitation va devoir revoir son système de production et cultiver en moyenne plus loin de son siège. Les exploitants ne pensent pouvoir adapter le système actuel. Le manque à gagner en paille et en cultures fourragères est acquis chez d'autres exploitants, de plus en plus loin (via des échanges paille-fumier par exemple à Arleux et Bugnicourt)	Les exploitants prévoient de raccourcir les rotations de légumes ce qui va impliquer l'utilisation de plus d'intrants (engrais, phytosanitaires car risque accru de maladies et de ravageurs). La délocalisation des cultures maraîchères ne peut être envisagée puisque nécessite une proximité avec le siège d'exploitation du fait de la fragilité des productions et de la nécessité d'une présence humaine continue.	L'impact est négligeable, l'exploitant n'a pas jugé utile de se faire enquêter lors de l'étude
<b>Impacts d'autres projets d'urbanisation prévus</b>	Les exploitants ont 10 ha de terres en occupation précaire soit 10% de leur exploitation	Les exploitants sont en négociation avec le promoteur privé qui a acquis la friche sauvage à Waziers et souhaite acquérir une partie de leur parcelle attenante à leur siège. En tout, ils perdraient 15 ha à court-terme soit 1/5 de leur foncier mais beaucoup plus à long-terme : leur principale parcelle attenante est aussi concernée par un zonage « urbanisation future à vocation d'habitat » (cf. p. 12).	

Source : Enquêtes Chambre d'Agriculture Nord-Pas-de-Calais, 2019



# 4. ESTIMATION FINANCIÈRE DE LA PERTE DE POTENTIEL ÉCONOMIQUE AGRICOLE



L'objectif est de quantifier la perte économique générée par le projet sur l'activité agricole du territoire. Pour ce faire, il est proposé d'utiliser une méthode qui fait consensus au niveau national, sur la base d'un travail partenarial initial entre la chambre d'agriculture et la DRAAF (direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) des Pays de la Loire.

- ▶ Ce calcul d'impact se base sur le nombre d'hectares définitivement soustraits à l'activité agricole.

## IMPACT DIRECT ANNUEL

### Indicateurs mobilisés

- ▶ Surface agricole prélevée de manière définitive : **13,14 ha (hors chemins agricoles)**
  - ▶ Cette surface reprend l'emprise du projet sur les terres agricoles et les délaissés autour de l'emprise qui ne seront plus accessibles ou cultivables pour les exploitants.
- ▶ Répartition des surfaces impactées par système de production des exploitations concernées :

Répartition par OTEX sur le territoire concerné en % des surfaces		PBS agricole par système de production (€/ha)	PBS agricole moyen du territoire (€/ha)
Grandes cultures	53%	2 794	1 480,6
Polyculture-élevage	34%	3 107	1 056,2
Maraîchage	13%	28 928	3 760,6
Total exploitations impactées			<b>6 297,4</b>

- ▶ Produit brut standard (PBS) moyen des exploitations par hectare (chiffre d'affaires potentiel par production et/ou système de production) : **6 297,4 €/ha**

### Calcul de l'impact direct annuel

$$\begin{aligned} \text{Impact direct annuel} &= \\ &\text{Produit brut par hectare} \\ &\times \text{surface impactée} \\ &= 6\,297,4 \text{ €} \times 13,14 \text{ ha} = 82\,748 \text{ €} \end{aligned}$$

## IMPACT INDIRECT ANNUEL

Celui-ci est caractérisé par l'impact sur les filières en aval, et s'ajoute à l'impact direct défini précédemment.

Nous passons de l'impact direct à l'impact indirect en multipliant le premier par un ratio de proportionnalité entre le chiffre d'affaires à la production agricole et celui à la transformation des industries agroalimentaires (IAA).

### Indicateurs mobilisés

- ▶ Chiffre d'affaires net des IAA (2015)  
15 459 millions d'€ (1)
- ▶ Chiffre d'affaires des productions agricoles régionales (CA moyen 2010-2015 pour lisser la volatilité)  
5 911 millions d'€ (2)
- ▶ Ratio de proportionnalité entre CA agricole et CA IAA (2)/(1) :  
2,6  
⇒ Pour 1 € de richesse produite par l'agriculture, l'aval en produit 2,6.
- ▶ Impact direct annuel calculé précédemment 82 748 €

### Calcul de l'impact indirect annuel

$$\begin{aligned} \text{Impact indirect annuel} &= \text{Impact direct annuel} \times 2,6 \\ &= 82\,748 \text{ €} \times 2,6 = 216\,404 \text{ €} \end{aligned}$$

## IMPACT ANNUEL GLOBAL

- ▶ L'impact global correspond à la somme des impacts directs et indirects.

### Indicateurs mobilisés

- ▶ Impact direct annuel : 82 748 €
- ▶ Impact indirect annuel : 216 404 €

### Calcul de l'impact annuel global

$$\begin{aligned} \text{Impact global} &= \text{Impact direct} + \text{Impact indirect} \\ &= 82\,748 \text{ €} + 216\,404 \text{ €} = 299\,152 \text{ €} \end{aligned}$$



Sources : Ministère de l'Agriculture – Agreste Comptes de l'agriculture 2010-2015 ; Insee – ESANE 2015

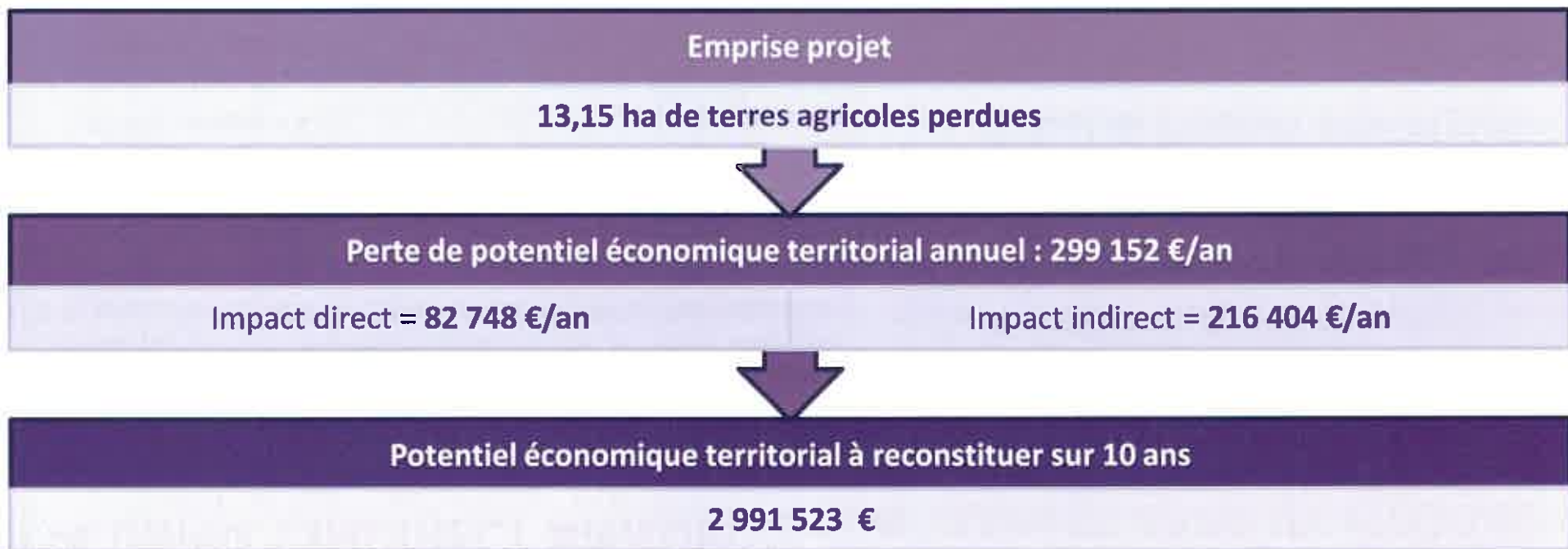
- **Reconstitution du potentiel économique agricole du territoire**

Selon la méthode utilisée et partagée, il est estimé, à partir de recoupements d'observations statistiques et de terrain, qu'une période de 10 ans est nécessaire pour reconstituer le potentiel agricole perdu par le projet, pour que le surplus de production généré par un investissement couvre la valeur initiale de cet investissement. Dans le cas présent, il est à noter que de nombreux investissements ont été faits par les exploitants impactés.

**Calcul du potentiel économique global à reconstituer**

$$\text{Potentiel économique global} = \text{impact global annuel} \times 10 \text{ ans}$$
$$299\ 152 \text{ €} \times 10 = 2\ 991\ 523 \text{ €}$$

- **Récapitulatif**



# 5. ESTIMATION DE LA COMPENSATION COLLECTIVE

► Pour estimer le montant du fonds de compensation collective à partir du potentiel économique perdu calculé précédemment, il est nécessaire de déterminer le ratio entre le montant investi et la richesse produite induite par cet investissement.

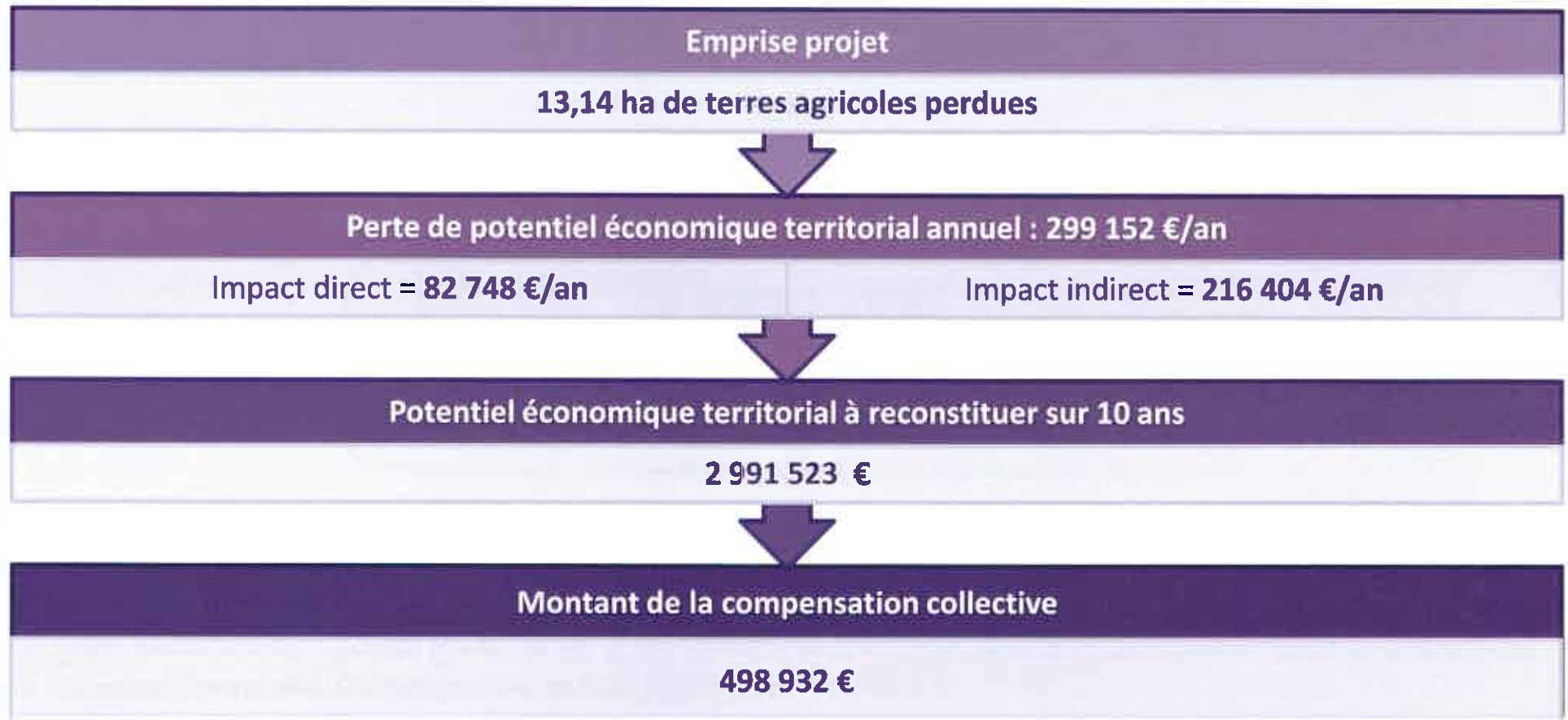
- **Indicateurs mobilisés**

- Potentiel économique à reconstituer sur 10 ans : 2 991 523 €
- Ratio Investissement / Produit (moyenne sur 10 ans du ratiom Production de l'exercice/Investissement total des exploitations du Nord-Pas-de-Calais entre 2006-2015) : 6 car il est nécessaire d'investir 1 € pour générer 6 € de produit.

- **Calcul de l'investissement à mobiliser**

$$\begin{aligned}\text{Montant compensatoire} &= \text{Potentiel économique} / 6 \\ &= 2\,991\,523 \text{ €} / 6 \\ &= 498\,932 \text{ €}\end{aligned}$$

# RÉCAPITULATIF DU CALCUL



## ETUDES DES MESURES D'ÉVITEMENT, RÉDUCTION ET COMPENSATION DES IMPACTS

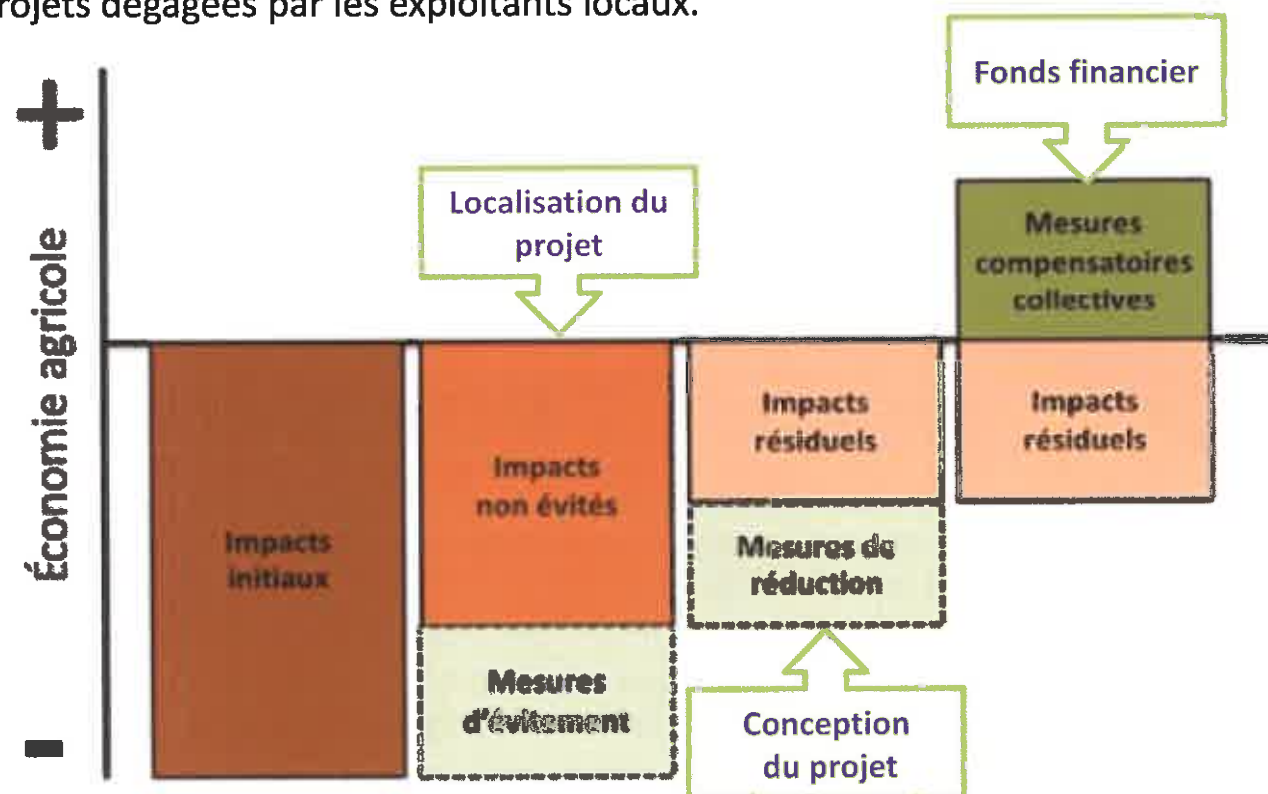
La prise en compte des activités agricoles dans la localisation et la conception du projet est abordée dans cette section, suivie de l'analyse des impacts à différentes échelles.

Est ensuite présenté le calcul du montant de la compensation collective et les pistes d'actions identifiées en concertation avec les exploitations du périmètre et des filières impactées.

# 1. LE PRINCIPE ÉVITER-RÉDUIRE-COMPENSER

- Cette partie présente d'abord les options envisagées par les maîtres d'ouvrage et préconisées par la Chambre d'agriculture pour 1) éviter et 2) réduire les impacts du projet sur les activités agricoles.
- Les impacts du projet sur l'agriculture en l'état actuel du projet sont ensuite étudiés :
  - à l'échelle des exploitations,
  - en terme de production de produits finis pour les filières impactées (ordre d'idée)
  - en terme d'impact économique global pour les maillons agricoles (impact direct) et agro-alimentaires (impact indirect)
- Le calcul de l'impact économique global donne ensuite lieu au calcul du montant de compensation et à la présentation des pistes de projets dégagées par les exploitants locaux.

*Schéma de l'application du principe « Eviter-Réduire-Compenser » pour atténuer les impacts d'un projet d'urbanisation sur l'agriculture*



## 2. MESURES D'ÉVITEMENT ET DE RÉDUCTION

### LOCALISATION CONFORME AUX PRINCIPES DE L'AMÉNAGEMENT URBAIN

- ▶ Le projet était prévu dans le SCOT de 2007 et se situe au sein d'une **enclave agricole**, prise entre l'autoroute A21, au niveau de l'échangeur, à la périphérie Nord-Est de Waziers.
- ▶ Les sorties d'autoroutes de ce type sont des zones privilégiées pour l'installation de zones commerciales, d'autant plus que les règles d'urbanisme incitent à urbaniser le plus possible en continuité des espaces urbains existants.
- ▶ Comme l'illustre la photo ci contre, la localisation du site est pratiquement encerclée d'espaces urbains et de voies de communication dont l'Autoroute A 21. Ce site fait donc figure de dent creuse.



**L'évitement de l'impact du projet sur l'économie agricole s'avère donc difficile. Dans le cadre de ce projet d'urbanisation, aucune mesure d'évitement n'est applicable.**



## UNE REDUCTION DIFFICILE MAIS UNE OPTIMISATION POSSIBLE DU FONCIER CONSOMME

Certes le projet ne peut être délocalisé au vu des principes énoncés précédemment. Néanmoins, le foncier pris à l'activité économique agricole doit être optimisé et densifié afin d'éviter ou de limiter une nouvelle consommation dans l'agglomération.

### ► Un règlement de zone et un cahier des prescriptions architecturales et paysagères favorisant une utilisation optimisée du foncier

Le parc d'activités envisagé, par sa situation en entrée de ville, nécessite un traitement architectural et paysager de qualité. Un tel traitement n'est cependant pas incompatible avec de nouvelles formes urbaines permettant l'implantation et le développement harmonieux des entreprises. Ces nouvelles formes permettent de limiter l'étalement urbain et constituent un levier de développement économique durable et responsable.

### ► Ventes à réméré

Une possibilité s'offre au maître d'ouvrage : le principe du réméré. Ce principe offert par le code civil (Article 1659) permet d'inclure dans l'acte de vente des lots une faculté de rachat. Celle-ci permet à Douaisis Agglo de racheter le foncier restant non urbanisé après une période de 3 à 5 ans (période à déterminer dans l'acte de vente). Ce foncier pourra alors être revendu à de nouvelles entreprises et ainsi éviter que l'installation de ces dernières n'impacte à nouveau le foncier agricole sur d'autres secteurs.



*Exemple de propositions :*

*- Construction de parkings silo sur maximum 2 niveaux qui permettraient de réduire l'emprise au sol des stationnements pour augmenter le foncier disponible pour les bâtiments. L'interdiction de dépasser 2 niveaux permettrait de limiter l'impact visuel du parking en entrée de ville*



*Il ne s'agit pas réellement d'une mesure de réduction. Néanmoins, il s'agit en l'espèce d'éviter la consommation de foncier agricole à court et moyen terme sur d'autres territoires de l'agglomération douaisienne.*

*Associées à un découpage et à une commercialisation à la demande, cette faculté sera optimale.*



# 7. PISTES DE PROJETS DE COMPENSATION

## ➤ MÉTHODOLOGIE DE CONCERTATION

- Une réunion de concertation a été organisée afin que les exploitants des 3 communes du périmètre identifié puissent se rencontrer et échanger sur leurs projets respectifs.
- Seules les exploitations en maraichage, polyculture et polyculture-élevage ont été conviées, conformément aux OTEX des exploitations impactées.
- Une vingtaine d'exploitants avaient donc été contactés par téléphone et mail. Seuls 2 exploitants dont 1 impacté directement par le projet ont pu assister à la réunion.

## ➤ RÉPARTITION DES PARTICIPANTS

- 2 exploitations présentes (2 exploitants)
  - en polyculture
    - 1 de Douai – Frais Marais
  - 1 en polyculture-élevage
    - 1 de Waziers
  - 1 en polyculture-maraichage



## ATELIER DE TRANSFORMATION COMMUN (VOIR ANNEXE 2)

### Contexte de la demande



Le lycée de la Nature et des Biotechnologies de Douai est un établissement implanté depuis de nombreuses années dans le Douaisis. Ce dernier dispose de matériel de transformation pouvant être mis à disposition des exploitants du douaisis souhaitant transformer leur production et ainsi vendre directement leur produit transformé.

### Pertinence et intérêt du projet pour le secteur agricole et le territoire

- ▶ Le projet offrirait une solution de proximité aux agriculteurs du périmètre d'étude souhaitant transformer leur produit sans investir dans de nouveaux outils. A l'heure actuelle, ces agriculteurs travaillent avec un opérateur situé sur la commune de Maroeuil à environ 30 km de Douai.

### Cohérence et faisabilité en tant que mesure compensatoire

- ▶ La vente directe étant développée sur le douaisis, ce projet créerait de nouveaux débouchés pour certains agriculteurs.
- ▶ Pour plus de précisions (évaluation du cout et modalités de mise en œuvre), se reporter à l'annexe1 du présent rapport.

### Point de vigilance

- ▶ Accroissement de la concurrence pour les exploitants déjà lancés dans la vente de produits transformés

## Contexte de la demande



Dans l'agglomération, aucune CUMA ni autre structure de mise en commun du matériel agricole n'existe. Une CUMA semble en création sur le sud du territoire du Douaisis Agglo.

## Pertinence et intérêt du projet pour le secteur agricole et le territoire

- ▶ Achat de matériel agricole adapté au maraîchage voire aux cultures fourragères.
- ▶ Projet susceptible d'intéresser d'autres exploitants situés dans le périmètre rapproché



## Point de vigilance

- ▶ L'animation des CUMA nécessite une bonne entente entre les adhérents ce qui laisse perplexes les agriculteurs présents ainsi que de nouveaux investissements à moyen terme ce qui n'est pas le souhait des agriculteurs présents à la réunion.
- ▶ Se pose la question du devenir d'une CUMA potentielle.

## ▶ AUTRES PISTES DE REFLEXION

- ▶ **Création d'un groupe de réflexion transversal et local (concept du « think tank ») « Observatoire du foncier et requalification de friches » (industrielles, minières, commerciales...)**

Le paysage du douaisis est marqué par la présence de friches tant minières (ex : Friche de la Fosse BERNARD) qu'industrielles (ex: Friche de GRANDE PAROISSE de 40ha) du fait de son histoire. L'orientation 4.3.2.\* du SCOT de 2007, la délocalisation d'enseignes commerciales déjà existantes à l'intérieur du pôle majeur de Douai laissera derrière elle de nouvelles friches.

La **mise en place d'un groupe de réflexion** à l'échelle de **l'agglomération douaisienne** permettrait alors d'observer ces évolutions et d'élaborer en conséquence des propositions ou outils (ex : guide « comment optimiser l'utilisation du foncier ») à destination des élus locaux, techniciens communaux et intercommunaux pour urbaniser différemment le territoire : ouverture à l'urbanisation des friches (pour du logement, bureau, commerce, de l'industrie...) ou renaturation de ces dernières.

### **Intérêt de la démarche :**

- ✓ Travail collaboratif entre experts agricoles (foncier, technique, économique, juridique...) et autres experts (urbanisme, environnement....)
- ✓ Eviter à moyen et long terme la consommation et l'artificialisation des espaces agricoles. L'économie agricole du territoire en serait alors préservée.



\* [ouverture à l'urbanisation de zones dites « de reconfiguration commerciale » destinées à accueillir des enseignes déjà présentes sur le territoire]

## AUTRES PISTES DE REFLEXION

Afin de compléter les pistes d'actions collectives proposées, Douaisis Agglo a souhaité proposer d'autres pistes d'actions collectives :

- ▶ Point d'irrigation
- ▶ Installation en agriculture
- ▶ Reconquête de friches ou de terrains sous-exploités
- ▶ Observatoire des agriculteurs proches de la retraite
- ▶ Observatoire des agriculteurs en difficultés (risques psycho-sociaux),
- ▶ Valorisation, promotion, commercialisation des produits agricoles, démarche de qualité, organisation économique
- ▶ Organisation collective économique des producteurs locaux
- ▶ Accompagnement des pratiques culturelles agro-environnementales

Ces pistes d'actions n'ont pas été évoquées lors du temps de concertation avec les agriculteurs ou n'ont pas été jugées adaptées ( ex : point d'irrigation).



**La réunion de concertation n'a permis de faire émerger que quelques pistes d'actions collectives dont les contours et les retombées pour le territoire restent assez flous.**

La réflexion initiée lors de la concertation devra être approfondie ultérieurement avec d'autres exploitants pour compléter les pistes d'actions figurant précédemment, tout en **restant ouverte à toute autre proposition ultérieure.**



## POUR PASSER A L'ACTION

Une convention tripartite entre l'Etat, le représentant de la profession agricole et le maître d'ouvrage est proposée. Cette convention déterminera le rôle de chacun ainsi que le mode de gestion du fonds de compensation financière.

## PRECONISATIONS CONTRACTUELLES SOUMISES A AVIS DU PREFET



**CONVENTION  
TRIPARTITE**



**Maître d'ouvrage**



**GESTION DU FONDS**



*Selon modalités qui seront définies dans la convention*



**ETAT**

# ANNEXE 1 – ATELIER DE TRANSFORMATION COMMUN

## ➤ MODALITES DE MISES EN ŒUVRE CONNUES A CE JOUR

- Sous traitance de la transformation au lycée Biotech' contre rémunération
- Liste des outils disponibles recensés par la nouvelle direction du lycée Biotech' de Douai (Eté 2019) [Voir pages suivantes]



## Présentation du Hall

- Surface du Hall : environ 600 m<sup>2</sup>
- Surface Brasserie : environ 200 m<sup>2</sup>

### Le matériel du Hall et les fabrications associées :

- Broyeur Presse (fabrication du jus de pommes)
  - Filtre à plaques (jus de pommes)
  - Soutireuse (mise en bouteille jus de pommes).
  - Pasteurisateur à plaques (jus de pommes, lait ...)
  - Evapo-concentrateur sous vide (ketchup, lait concentré sucré)
  - 2 Autoclaves (soupes, compotes ) capacités de 80 bouteilles de 1L + 20 (petit autoclave)
  - Four de cuisson (pâté, tourtes, pain, tartes ...)
  - Table réfrigérée (préparation sensibles : viandes ...)
  - Sorbetière (glaces, sorbets)
  - Mélangeur Merlin Guérin poudre/liquide (lait gélifié chocolaté)
  - Fumoir (saumon fumé)
  - Bassine de cuisson (soupes, confiture )
  - Tour d'atomisation (poudre de lait)
  - Pétrin (pâtes diverses)
  - Laminoir (pâtes feuilletées ou autres)
  - Façonneuse (baguettes de pain)
  - Barquetteuse sous atmosphère contrôlée
  - Ensacheuse sous atmosphère contrôlée
  - Raffineuse (compote)
  - Moulin Chopin (farine)
  - Eplucheuse de légumes (Parmentière)
  - Cellule de surgélation
  - Autolaveuse, canon à mousse et un poste de lavage dans chaque salle
- Laboratoire de contrôle de fabrication (pH métrie, dosage degré Dornic et acidité, centrifugation, contrôle viscosité, taux de matière sèche ....
- Laboratoire d'analyse sensorielle avec laverie.

### Matériel Brasserie :

- 6 fermenteurs de 1400L (brassin de 900 L)
- cuve d'eau chaude de 2000 L
- cuve d'eau froide de 800 L
- 2 cuves de fabrication de 500 L
- soutireuse
- rinceuse de bouteille
- étiqueteuse
- concasseur à malt
- laboratoire d'analyse

## Visite Hall

- Vestiaires avec laves bottes, nettoyage mains, changement d'affaires (casier propre/sale)
- Couloir de circulation frontière entre la partie « sale » et « propre » qui est le Hall
- Chambre froide « produits sensible »
- Chambre froide Négative
- Chambre froide fruits et légumes
- Local produits terreux (poireaux, pommes de terre, carottes, ail, oignons, betteraves ...)
- Laboratoire de contrôle (matières premières, en cours de fabrication ou sur produits finis)
  - Dosage acidité Dornic (lait) ou acidité (ketchup,
  - Contrôle pH (tout ce qui transformé pour la conservation : jus de pommes, confitures, soupes, ...)
  - Taux de matière sèche
  - Taux d'humidité (extrait sec) (130 °C 2h) (pâté)
  - Taux de cendres (900 °C 2h) : farine pour voir le taux de matières minérales (impuretés dues à l'enveloppe du grain)
  - Contrôle de la dépectinisation (jus de pommes dépectinisé)
  - Contrôle de la présence de l'enzyme peroxydase (test gaiacol et eau oxygénée) pour le velouté (validation de la cuisson) et le lait (voir si pas trop pasteurisé)
  - Contrôle de l'enzyme phosphatase (test PNPP) pour voir si le lait est suffisamment pasteurisé
  - Contrôle de la maturité des pommes (lugol + amidon = violet)
  - Centrifugation
  - Contrôle de la viscosité (sorbet) action des agents épaississants en cours de maturation
  - Contrôle de la pénétrométrie (évolution de la gélification du lait chocolaté)
  - Contrôle de la densité (jus de pommes, crème glacée)
  - Contrôle du taux de sucre (refractomètre à degré Brix)
  - Mesure de la température
  - Contrôle de la mouillabilité (lait en poudre) .. temps pour mouiller toutes les particules de lait à réhydrater
  - Mesure de l'indice de solubilité (lait reconstitué) via centrifugeuse et étuve à 130 °C
- Laboratoire d'évaluation sensorielle (analyse dans des conditions optimales les aliments : température de la pièce, luminosité, séparation visuelle ...).
- Salle de lancement pour la préparation du TP qui va suivre ou pour faire le point sur les travaux pratiques et faire des aller-retours dans le Hall)

### o Le Hall à proprement parlé :

- **Les appareils de chauffe sont alimentés** (tuyaux noirs venant du plafond) par de la vapeur produite par une chaudière.
- **Poste de lavage**
- **Poste d'eau alimentaire**
- **Lave main**
- **Local nettoyage :** nettoyage et désinfection des appareils et ustensiles (affichage) et Equipements de protection Individuelle (EPI)
- **Broyeur-Presses :** Fabrication du jus de pommes (triage/parage/nettoyage des pommes puis broyage dans des toiles surmontées de claies et passage sous la presse hydraulique autour de

- 150 à 200 bars) légère filtration puis
- **Filtration par filtre à plaques** du jus additionné de Kieselghur (poudre permettant de rendre la filtration plus efficace)
- **Pasteurisateur à plaque** (jus de pommes filtré ou pas, lait et lait chocolaté) sortie chaude (80 degrés ou froide à 6 degrés)
- **Tour d'atomisation** : fabrication du lait en poudre ... à partir de poudre : l'air chauffé à 200 degrés va circuler dans les tuyaux inox. Le lait va passer dans la turbine qui tourne très vite grâce à l'air comprimé et le lait éjecté en fines gouttelettes va sécher instantanément. Le lait va être transporté jusqu'au cyclone et va se déposer (récupéré dans un flacon au dessous) ... contrôle du débit idéal par test à l'eau déminéralisée et humidité de l'air en sortie.
- **Bassine de cuisson** (confiture, soupe en gros volume) : permet de faire chauffer (avec régulation) une grande quantité de liquide avec agitation.
- **Bassine de cuisson dit Guedu** (Soupe en TP, compote) permet de faire chauffer des petites quantités de matières en agitation mais avec une régulation de température manuelle.
- **Boule de concentration** (lait concentré sucré, ketchup) on fait chauffer notre produit avec régulation de température, agitation et mise sous basse pression. L'intérêt est de faire évaporer l'eau par ébullition à une température inférieure à celle de la pression atmosphérique. Le lait va ainsi bouillir autour des 70 degrés et ne pas subir la brunisation comme cela se serait passé si on l'avait fait bouillir à 100 degrés.
- **Autoclave Auriol et Stériflow** (soupe, compote) permet de stériliser ou pasteuriser sous pression et température contrôlées. On va suivre l'évolution à l'intérieur du contenant grâce à une sonde placée jusqu'au milieu de la boîte (traçabilité et validation du traitement)
- **Mélangeur polymel** (Lait gélifié chocolaté) permet de mélanger du liquide avec une poudre sans faire de grumeau.
- **Légumerie : Coupe légumes** avec divers gabarits (soupe, choucroute) et Eplucheuse.
  - Couteau couleur verte
  - Laverie pour les légumes (les rentrer propre dans le Hall)
- **Laverie** avec lave vaisselle à capot.
- **Batterie de cuisine**
- **Préparation chaude** avec un four (pain, viennoiserie, pâté, tourte, gâteaux, un piano 4 feux et un fumoir)
- **Préparation froide** avec une table réfrigérée (pâté, saucisses), hachoir (pâté, saucisses), un cutter (pâté), un embossoir (saucisses).
- **Traitement par le froid** (crème glacée, pâté) Foisonneur pour la glace et Cellule de refroidissement ou de surgélation.
- **Conditionnement à chaud** (compote, soupe, confiture) pour sertir (sertisseuse de boîte de conserves) ou capsuler sous vapeur (bocaux ou bouteilles) avec les capsuleuses et le générateur de vapeur alimentaire.
- **Local emballages (et réserve)**
- **Conditionnement à Froid** (Pâté, yaourt) avec Ensacheuse, barquetteuse et appareil pour sceller les yaourts.
- **Chambre froide produits finis**
- **Panification** (pain, viennoiserie) avec son pétrin, sa chambre de pousse, son laminoir et façonneuse de baguettes.
- **Atelier** (stockage pièces détachées)
- **Epicerie** (produits secs) mal placée car sur la partie « sale »
- **Local blouses et bottes**
- **Local surgélation (surgélateur et 2 congélateurs)**
- **Stockage produits finis à température ambiante**
- **Moulin Chopin pour grain** (farine)

## ➤ APPROCHE DU COUT D'UN ATELIER DE TRANSFORMATION PARTAGE

A l'heure actuelle, l'état d'avancement du projet ne permet pas d'appréhender le cout de la mise en œuvre de cette mesure de compensation collective.

Néanmoins, une étude réalisée en Midi Pyrénées relative au projet APPR'AUCH a été menée par un groupe de travail d'une dizaine de producteurs. Cette dernière donne une idée des différents couts à prendre en considération ainsi que des différentes modalités de création d'un atelier collectif de transformation en fruits et légumes [voir pages suivantes].

Une démarche similaire devra être menée sur le territoire d'étude pour vérifier la faisabilité d'un projet d'atelier de transformation commun et adapter le montage du projet notamment statut juridique au secteur, le souhait de créer une CUMA n'étant pas ressorti des différentes discussions menées lors de l'étude.

# APPR'AUCH

Pour développer des circuits alimentaires  
de proximité en Pays d'Auch



## ETUDE COLLECTIVE ET PARTICIPATIVE

# Modalités de création d'un atelier collectif de transformation en fruits et légumes



Ce réseau de partenaires s'est constitué et a travaillé dans le cadre du Réseau Rural Midi-Pyrénées copiloté par la DRAAF et la Région Midi-Pyrénées.

Le projet APPR'AUCH bénéficie du soutien et du concours financier de :



# Préambule

Ce guide est le fruit d'un travail de groupe ayant rassemblé une dizaine de producteurs sur une durée de 9 mois pour étudier la faisabilité de la création d'un atelier de transformation collectif des fruits et légumes en Pays d'Auch.

Ce travail a été initié dans le cadre du projet Appr'Auch<sup>1</sup> complété par une formation-action coordonnée par l'ADEPFO<sup>2</sup>.

Il a pour vocation de présenter la méthodologie utilisée ainsi que les principaux résultats afin de faciliter la transférabilité sur d'autres territoires.

## Contexte

### 1. Identification des besoins

Le Pays d'Auch est un territoire à forte composante agricole qui bénéficie d'une image de restauration et de produits de qualité.

La demande en circuits de proximité progresse sur le territoire. Toutefois, certaines problématiques liées essentiellement à la logistique apparaissent. On constate notamment qu'il n'y a pas d'outils de transformation collectifs pour la filière fruits et légumes comme c'est le cas pour la filière viande. Plusieurs producteurs souhaiteraient étudier la possibilité de commercialisation de leur production (pour la plupart des surplus de production en fin d'été notamment) en produits transformés mais l'absence d'outil à proximité freine ce développement.

Par ailleurs, lorsque le choix de développer la transformation de fruits et légumes se fait de manière individuelle par le producteur, les investissements s'avèrent coûteux et difficilement rentabilisables. Des démarches collectives sont donc nécessaires pour rendre économiquement viable une structuration en circuits de proximité

### 2. Actions menées en amont sur cette thématique

#### **FORMATION :**

L'ADEAR32 a organisé plusieurs sessions de formations : « transformation des fruits et légumes », « élaboration de jus de pommes artisanal ». Les stagiaires ont pu se former et accroître leurs compétences en transformation agro-alimentaire : techniques de fabrication, maîtrise des aspects réglementaires, connaissance du matériel, visite et pratique de la transformation à la SICA « Les ateliers Renova » en Ariège.

#### **ACCOMPAGNEMENT :**

L'ADEAR32 anime et accompagne un groupe d'arboriculteurs pour la mise en commun de savoirs et de matériel pour la production et la transformation des fruits depuis 4 ans. Dans ce cadre, une manifestation agri-culturelle nommée « Croque ton jus » est organisée chaque année avec la tournée d'un pressoir ambulant dans le Gers. Plusieurs journées ouvertes au public sont proposées autour de cet atelier de pressurage de pommes avec dégustation du jus et animations diverses.

---

1 Projet porté par le Pays d'Auch, l'ADEAR 32 et la CCI du Gers dans le cadre de l'appel à projets « Territoire et gouvernance alimentaire » initié par le Réseau Rural et la DRAAF Midi-Pyrénées.

2 Cette formation a été animée par Emmanuelle ROUZET (cabinet ERF) et Daniel LASAYGUES (CACG). Certains des éléments de ce document sont le fruit de ce travail.

# Méthodologie

## 1. Constitution du groupe de travail et validation de l'opportunité du projet

La première phase du travail a consisté à repérer les agriculteurs potentiellement intéressés par le projet. Ceux-ci ont été informés par différents canaux : courrier adressés à tous les producteurs en circuits courts du Pays d'Auch, adhérents de l'association et relais par les partenaires.

Plusieurs réunions ont été organisées pour expliquer le projet puis expliciter les besoins pour cette étude. Suite à ces réunions, 9 producteurs ont souhaité intégrer le groupe de travail. D'autres producteurs sont intéressés par la démarche mais n'ont pas souhaité intégrer le groupe, par manque de temps ou parce que leur projet n'était pas encore assez abouti. Ils sont cependant répertoriés et pourront être intégrés au projet lorsque celui-ci sera opérationnel. Ils serviront également de référence dans le cadre de calcul de rentabilité de l'atelier.

Aucun outil de transformation n'étant disponible sur le territoire pour transformer les fruits et légumes, l'offre de produits transformés en local est très réduite (uniquement des produits ne nécessitant pas de stérilisation comme les confitures ou des très petites productions sortant du cadre strictement légal).

De nombreux producteurs souhaiteraient transformer une partie de leurs produits, mais aucun d'eux n'a réellement creusé l'idée, faute d'outils à leur disposition. Lors de la phase de constitution du groupe, nous nous sommes donc rendus compte qu'il fallait travailler en amont pour valider l'opportunité de l'activité de transformation des fruits et légumes.

Pour cela, nous avons travaillé sur les coûts de production de différents produits afin de voir si, en première approximation, ils pouvaient sortir à des prix acceptables vis à vis du marché.

Une fiche recette type et un tableau « coût de revient » ont été élaborés et différentes recettes étudiées.

**Annexe 1 : fiche recette vierge**

**Annexe 2 : tableau coût de revient vierge**

A l'aide de ces tableaux, les producteurs ont donc pu tester (de façon théorique) la viabilité des produits envisagés sur le marché et ainsi valider l'opportunité d'étudier la création d'un atelier de transformation collectif. Les coûts de transformation ont été estimés à l'aide de ceux de l'atelier RENOVA et le temps de travail rémunéré au SMIC.

Nom du produit	Coût de revient (€)
Dip de betterave (200g)	3,29
Sauce tomate (250g)	2,41

Tableau 1 : exemples de coûts de revient pour produits transformés à base de légumes

## 2. Étude de marché et stratégie commerciale

Une fois l'opportunité validée du point de vue des coûts de revient, nous nous sommes intéressés à la commercialisation des produits : existe-t-il des clients sur notre territoire pour des conserves de fruits et légumes ? Quelle est la gamme de prix potentielle ? Qui sont les concurrents ?

Les axes de développement du marché en produits transformés (filière fruits et légumes) envisagés lors du démarrage de notre projet étaient les suivants :

- une demande de la restauration hors domicile liée aux contraintes de temps de préparation des légumes frais
- un débouché en AMAP afin d'équilibrer le contenu des paniers tout au long de l'année
- une demande en vente directe et de certains restaurants en produits transformés de qualité.

Les produits envisagés étaient les suivants : sauce tomate, ratatouille, jus de tomate, jus de pommes, « dip » ou « tartinade » de légumes.

Une partie importante de notre étude a donc été d'étudier le marché potentiel pour ces produits et de mettre en place une stratégie marketing.

## 2.1 Diagnostic clients et concurrents

Une première étape consiste à étudier les clients ciblés (pour certains déjà clients des producteurs, pour d'autres à trouver) et les concurrents.

### Les clients

Les clients sont les consommateurs finaux des produits. Si on vend à un intermédiaire, il faut s'intéresser aux clients, consommateurs finaux des produits achetés chez cet intermédiaire (Exemple : le magasin Biocoop est un intermédiaire. Il faut s'intéresser aux clients de la Biocoop).

Les producteurs déjà installés ont travaillé pour mieux connaître leur clientèle actuelle. Ils ont créé un fichier client contenant :

1. coordonnées (nom, prénom, adresse, mail...)
2. ce qu'ils achètent (un panier moyen, taille de panier Amap, type de produits...)
3. âge (on peut l'estimer à 5 ans près)
4. profession

Pour se faire une idée du pouvoir d'achat de ses clients, il est intéressant de noter le type de voiture qui est très représentatif du type de client. Exemple : clio/206 = jeune sans enfant ou 2ème voiture de madame, break = famille, C15 = agriculteur...

Pour les personnes en démarche d'installation ou pour les clients potentiels, on peut se baser sur des statistiques de l'INSEE (pour connaître la population de son bassin de vente) ou du Comité Départemental du Tourisme et des Loisirs (pour les touristes).

Les producteurs ont donc constitué des fichiers clients ainsi que des outils permettant de suivre leurs ventes en circuits courts.

### Les concurrents

Un concurrent est quelqu'un qui répond au même besoin vis à vis des clients. En d'autres termes, «s'ils n'achètent pas chez moi, chez qui achèteraient mes clients ? ».

La notion de « concurrent » n'implique pas forcément qu'on parle d'un produit identique, mais également d'un produit qui répond au même besoin. Par ailleurs, la concurrence ne renvoie pas forcément à une confrontation négative.

Pour avoir de l'information sur ses concurrents, on peut :

- acheter, ou faire acheter leurs produits
- faire comparer son produit et ceux de ses concurrents à des clients
- aller régulièrement sur leurs sites internet, récupérer leurs plaquettes
- interroger les fournisseurs communs
- interroger les réseaux : associations, vendeurs...
- lire la presse professionnelle
- Réaliser un fichier des concurrents

Il est apparu qu'il n'y avait pas d'autre producteur proposant des conserves de légumes sur le territoire. Par contre, deux entreprises agricoles de la région proposent ce type de produits dans les magasins bio et certains supermarchés du Gers. Concernant le jus de pomme, un producteur du Gers propose son jus sur plusieurs marchés et à une AMAP.

Des conserves artisanales (bio ou non bio) mais non locales sont proposées dans les supermarchés et épiceries.



## 2.2 Le marketing mix

Au delà du produit transformé à élaborer, il s'agit de définir le marketing mix qui sera proposé aux clients.

### – Produit

Le produit représente environ 30% de l'acte d'achat. Il est composé de

- La qualité du produit. La qualité perçue par le client doit être celle « promise » par le marketing mix
- Le packaging : support, matière, couleur...
- Le nom
- Le mode d'emploi et la constitution. Attention à utiliser des termes compréhensibles par les consommateurs (exemple : « nourri au grain » est mieux que « nourri au triticales »)
- service proposé (exemple : dégustation)

Pour les produits étudiés, quelques indications particulières sont à prendre en compte dans le choix de l'emballage :

- Forme des bocaux et bouteilles : plus ils sont élancés, plus on renvoie une image féminine
- Format des bocaux : il doit être adapté à la clientèle ciblée. Globalement, les plus petits formats renvoient à une image de qualité
- Matière : les femmes sont sensibles à des emballages transparents (verre, plastique...)
- Les pots en verre renvoient une image de qualité
- Les conserves avec joint en caoutchouc renvoient une image de « tradition », « fait maison », mais sont réputées peu pratiques à ouvrir

### – Prix

Il faut se placer dans la bonne fourchette : si le prix est trop bas, le client n'achète pas car il en déduit que le produit est de mauvaise qualité. Si le prix est trop haut, il n'achète pas car « c'est trop cher ». Plus on est loin du produit de première nécessité (ce qui est le cas pour les conserves de fruits et légumes envisagées), plus la fourchette est grande.

Le client s'attend à ce que les prix en vente directe soient plus élevés qu'au supermarché mais moins élevés que chez le détaillant (biocoop, primeur, ...)



Des relevés de prix ont été réalisés dans différents points de vente pour définir la fourchette de prix acceptable en vente directe.

Un relevé de prix contient :

date	Lieu du relevé (nom du magasin, ville)	Type de produit	Contenance (ml)	Prix (€)
13/03/13	Grandeur'Nature, Toulouse	Ratatouille	340	3,79

Tableau 2 : relevé de prix

Voici les quelques exemples de résultats :

Nom du produit	Prix au kg supermarché	Prix au kg détaillant	Prix au kg vente directe
Ratatouille AB	5,36 €	11,15 €	
Coulis de tomate AB	3,56 €	11,37 €	6 €
Jus de pommes AB	1,86		3,1 €

Tableau 3 : fourchette de prix pour différents produits transformés

Nous avons conclu qu'en moyenne le prix en vente directe pourrait être estimé au prix de la grande distribution multiplié par 1,58.

Produit	Prix théorique
Jus de pomme (1L)	3,5€
Jus de tomate (1L)	2,5 à 2,8
Ratatouille (720 ml)	6,13€
Soupe (1 L)	3,5 €
Coulis de tomate (320 mL)	2,8€

Tableau 4 : prix théoriques

Ces résultats sont à affiner avec un nombre de relevés de prix plus important et une description plus précise des produits (ex : type de soupe, sauce tomate plus ou moins préparée...)

#### – Lieu de distribution

Il se décompose en 3 facteurs :

- Lieu de vente (attention à l'image donnée par la maison d'habitation du producteur en cas de vente à la ferme, même si ce n'est pas le lieu de vente à proprement parler)
- Personne réalisant la vente : accueil souriant, disponibilité
- Savoir vendre : savoir répondre aux clients, savoir faire découvrir ses produits

#### – Communication

La communication regroupe tous les vecteurs de lien entre le produit (le producteur) et le client. Il faut veiller à toujours utiliser des outils en cohérence avec l'image de sa production. Exemple : un petit producteur ne fait pas de la pub en 4m x 3m sur les panneaux publicitaires en ville. Utiliser des supports « écolo » si on vend des produits bio...

### 2.3 Conclusions de l'étude de marché

A l'issue de l'étude de marché et des coûts de production et suite à la consultation de personnes ressources connaissant les habitudes d'achats de la restauration collective, il ressort que les produits envisagés ne correspondent pas à ce débouché. Pour la suite de l'étude, nous nous sommes donc concentrés sur les autres débouchés envisagés : un débouché en AMAP afin d'équilibrer le contenu des paniers tout au long de l'année et une demande en vente directe de produits transformés de qualité.

La clientèle visée est donc composée de :

- famille avec jeunes enfants,
- cadres urbains sensibles aux valeurs du naturel,
- clientèle touristique des marchés d'été gersois (voir marque Terra Gers mise en place par le CDTL)

Pour toutes ces cibles, les femmes sont plus particulièrement visées car on sait que ce sont elles qui réalisent majoritairement les achats alimentaires, en particulier de fruits et légumes.

## 3. Définir les besoins de transformation des producteurs par rapport à leur projet d'exploitation

Après avoir étudié leur marché potentiel, et compte tenu de leurs objectifs propres concernant leur exploitation, les producteurs ont défini leur besoins vis à vis de l'atelier de transformation. Ces besoins ont été estimés par deux critères :

- En nombre de litres de produits à transformer : ce paramètre a été préféré à une quantité en kg car la référence commune à tous les produits est « le pot » et le facteur limitant est souvent la taille de l'autoclave, et c'est donc bien en volume qu'on raisonne.
- En nombre de jours d'utilisation de l'atelier : ce critère a permis de refléter le besoin d'avoir accès de façon régulière pour transformer des surplus, même si chaque session de transformation ne concerne pas une quantité importante de produits.

Les stagiaires ont donc rempli un tableau de la forme suivante :

Nom	Objectif 1 : pour commencer	Objectif 2 : à termes	Nb jours de transformation
Mme M	- 250 à 300 L de jus de tomate - 200 pots de 750 ml autres produits à développer à base d'aubergines, courgettes... - 300 L Soupes	600 L jus tomate  300 L autres produits  300 L Soupes	Besoin de transformer 2 fois par semaine en saison (mi juillet à mi-octobre) occasionnellement le reste de l'année.

**Tableau 5 : besoins d'utilisation de l'atelier de transformation**

Au total, les producteurs prévoient de transformer 5 000L de produits d'ici 2015. En prenant en compte le fait que d'autres maraîchers du territoire seraient intéressés par l'utilisation d'un atelier, nous nous sommes basés sur une estimation de 10 000L de produits transformés chaque année à moyen terme. En effet, le territoire compte une cinquantaine de maraîchers, sans compter ceux des départements voisins qui pourraient également être intéressés par ce type d'outil. Par ailleurs, 19 producteurs avaient répondu à notre première enquête qui a conduit à la constitution du groupe. Nous avons donc estimé qu'à terme, un objectif de 10 000L était tout à fait réaliste.

A cela, s'ajoute une activité de pressage de pommes pour la production de jus artisanal qui pourrait représenter 10000 à 15000L par an, mais qui ne concerne pas la même type de matériel.

#### 4. Dimensionnement du projet et faisabilité économique

Une liste du matériel nécessaire à l'élaboration des produits prévus a été élaborée. Des devis ont été demandés permettant de chiffrer le montant de l'investissement d'équipement de l'atelier.

##### **Annexe 3 : liste matériel nécessaire et prix**

Il en résulte que l'investissement minimum avoisine les 30 000€.

Ce résultat de 0,6€ par litre transformé paraît cohérent avec les tarifs pratiqués dans différents ateliers étudiés (RENOVA, SICA Vaour) qui tournent autour de 1€/L en prenant en compte le coût des consommables.

Ainsi, il semble que compte tenu du dimensionnement et du nombre de producteurs potentiels, la viabilité serait atteinte concernant l'équipement de l'atelier et son fonctionnement. Par contre, le financement d'un local ne semble pas envisageable.

#### 5. Solutions alternatives

Dès lors que le financement du local ne semble pas envisageable, le groupe s'est donc orienté vers la recherche de solutions alternatives comme la location d'un atelier existant, afin de mettre en place une phase de test pour valider individuellement le projet de développer un atelier de production de conserves, tester le fonctionnement en collectif et valider les résultats de l'étude de marché.

Dans ce cadre, nous avons cherché à répertorier les ateliers de transformation existants, mais non accessibles, a priori, aux producteurs.

Différents ateliers ont été contactés :

- Le CTCPA, qui possède un atelier de formation, ne souhaite plus le louer à des producteurs pour des questions de simplicité. Cet atelier peut cependant servir pour l'organisation de formations.
- Plusieurs ateliers (sous forme collective ou individuelle) qui pratiquent la transformation de viande (et en particulier du canard gras) ont été approchés. Il apparaît que ces ateliers ont des taux d'utilisation élevés et qu'une location de l'atelier entraîne des contraintes sanitaires. Ils n'ont donc

pas d'intérêt à intégrer de nouveaux producteurs.

- Plusieurs lycées agricoles possèdent des ateliers de transformation qui sont sous-utilisés (moins de 50% du temps).

C'est dans ce cadre qu'un partenariat a été noué avec l'exploitation agricole de Mirande, centre constitutif de l'EPLEFPA de Mirande Riscle (convention ADEAR/EPLEFPA) pour permettre aux stagiaires de tester l'activité de transformation sur le 2nd semestre 2013. Les stagiaires ont accès à la conserverie les semaines où elle n'est pas utilisée, au prix de 50€/autoclave/jour. Une convention a également été signée entre l'ADEAR et l'EPLEFPA d'Auch (Lycée agricole Auch Beaulieu-Lavacant) pour permettre aux producteurs du groupe de transformer leur produits à Auch (60€/jour).

A l'issue de la phase test, deux orientations sont envisagées. La première serait de continuer à utiliser l'atelier de l'EPLEFPA de Mirande et/ou Beaulieu-Lavacant, permettant aux producteurs de transformer sans avoir à réaliser d'investissements importants et aux lycées de valoriser leurs ateliers d'un point de vue économique mais également vis à vis de leurs stagiaires qui pourraient bénéficier de l'expérience des producteurs du groupe. La seconde piste envisagée consiste à solliciter les collectivités territoriales pour la mise à disposition d'un local qui serait aménagé aux frais des producteurs du groupe.

Par ailleurs, quelle que soit l'option retenue pour la pérennisation de l'activité de transformation, le groupe devra se structurer juridiquement afin de gérer les obligations et dépenses communes au groupe. Plusieurs formes juridiques peuvent être envisagées comme l'association loi 1901, la CUMA ou la SICA. La forme juridique devra être choisie en fonction des objectifs du groupe et des contraintes engendrées.

Trois formations VIVEA ont été organisées pour professionnaliser les producteurs sur l'utilisation du matériel et la mise au point des recettes et des bonnes pratiques de production « Savoir établir des protocoles de transformation et utiliser un atelier collectif » avec Catherine Ferran (conserverie du lycée agricole de Mirande) et Marie Sibertin-Blanc (Erable 31), « Savoir mettre au point des barèmes de stérilisation » avec un formateur du CTCPA et « Transformation des légumes et innovation produit » avec un chef cuisinier et le CTCPA.

Le groupe a également travaillé avec un graphiste pour la conception d'un logo et d'étiquettes.

La commercialisation des premiers produits a débuté à la Biocoop d'Auch suite à une dégustation en novembre 2013.

Les **fées du potager** ont participé au concours national de la transformation agroalimentaire bio organisé par la CCI du Gers et Gers Développement.

Les objectifs de cette phase test sont les suivants :

- valider individuellement le projet de développer un atelier de production de conserves
- tester le fonctionnement en collectif
- valider les résultats de l'étude de marché

## 6. Fonctionnement collectif

Afin de fédérer les producteurs du groupe et de garantir une évolution et des valeurs partagées, les producteurs ont travaillé à la création d'un nom de groupe et d'une charte d'éthique. Celle-ci devra être complétée par un règlement intérieur pour l'utilisation quotidienne de l'atelier (basé sur les protocoles de transformation élaborés collectivement).

A ce stade il ne s'agit pas d'une marque ou du nom de l'atelier mais cela permet aux producteurs de s'identifier entre eux et comme groupe vis à vis des partenaires et consommateurs.

Les producteurs ont souhaité que le nom reflète les éléments suivants :

- productions végétales
- du Gers
- projet collectif
- essentiellement un groupe de femmes

**Nom choisi** : **Les fées du potager**. Il pourra être complété par le slogan « Merveilles du Gers ».

### Charte éthique

#### **Membres du groupe « Les fées du potager »**

Peuvent adhérer à notre charte :

- des agriculteurs gersois et des départements limitrophes qui transforment des produits issus de leur ferme.
- des producteurs qui s'engagent à ne pas utiliser de pesticides et engrais de synthèse ou qui s'engagent vers cette démarche

L'acceptation de tout nouvel adhérent est soumise à l'approbation de la majorité des membres signataires de la charte.

#### **Engagements des producteurs entre eux**

Tous les adhérents s'engagent à contribuer financièrement au bon fonctionnement de la structure.

Les producteurs s'engagent à ne pas mettre en place de concurrence interne sur les prix des produits vendus en commun.

Les recettes originales resteront la propriété du producteur qui les a conçues et développées.

#### **Devoir d'assistance et solidarité**

Les producteurs s'engagent à une entraide au niveau de l'approvisionnement, de la transformation et de la commercialisation des produits issus de leur exploitation.

#### **Mise en commun des moyens**

Tous les producteurs s'engagent à respecter les protocoles d'utilisation et d'entretien du matériel et des locaux mis à disposition.

#### **Engagements de communication**

Tous les producteurs s'engagent à participer à l'effort de communication de façon régulière et à la mettre à jour leur propres outils de communication, conformément aux orientations prises par le groupe.

Les producteurs s'engagent à participer aux réunions ayant pour objet le fonctionnement et les orientations à prendre par le groupe.

Les producteurs s'engagent à respecter l'image de qualité véhiculée par le nom « Les fées du potager » attaché à cette charte.

## **7. Structuration du collectif**

Un travail sur la structuration du collectif a été réalisé sur le premier semestre 2014 dans le cadre d'un accompagnement ADEPFO. La formation a porté sur les points suivants : les conditions de gouvernance et le pilotage opérationnel, les questions de responsabilités, l'organisation et la planification, la structuration juridique.

#### **Rappel des intérêts de la structuration juridique**

La structuration juridique permet :

- de se protéger par rapport à l'extérieur (mutualisation des risques, partage des responsabilités),
- d'avancer sur des acquisitions (ex matériel ou contractualisation),

- de mettre en commun des besoins, des attentes identiques pour pouvoir y répondre plus facilement
- de faciliter la visibilité et la compréhension par l'extérieur

La structure ne doit pas être un carcan, un moyen de diluer les responsabilités, une limite ou une contrainte trop forte au fonctionnement.

Le groupe a une éthique commune qu'il convient de rappeler : production végétale, locale, « propre » et respectueuse des « hommes » et de l'environnement. Les notions de solidarité, et d'engagements communs sont fortes.

Une phrase de référence a été proposée : « Les fées du potager » : un groupe de producteurs locaux, partageant les mêmes valeurs éthiques (morales et environnementales) a décidé de s'engager à mettre en commun des moyens, pour transformer leurs productions et les promouvoir, dans un cadre d'entraide mutuelle et de solidarité ».

A ce jour, l'objectif de la démarche engagée est de « passer au palier » supplémentaire pour faire avancer le groupe, à savoir, se structurer pour pouvoir vraiment lancer l'activité (au travers par exemple d'achat de matériel...).

### **Questions préalables**

La première question est : que voulons-nous mutualiser ?

La question de la localisation est également importante car en échangeant nous nous rendons compte qu'un point de « chute » serait le premier élément d'une mise en commun efficace, il permettrait de recevoir et de stocker les consommables, de stocker le matériel en attente d'utilisation, les éventuels supports de communication communs... il faut trouver un lieu sécurisé, centré (en fonction des usagers), facile d'accès (pour des livraisons).

La capacité de production du groupe peut se résumer pour l'instant à 3 composantes : un atelier (un lieu de transformation), du matériel et un savoir-faire. Pour l'instant ces éléments sont apportés par les partenariats (CTCPA et lycée agricole).

Concernant les consommables (bocaux, verrines, épices, étiquettes, flyers,...), il faut aussi définir plus précisément le niveau de mutualisation, est-ce qu'il s'agit de négocier avec des fournisseurs des conditions applicables à tous et des achats « directs » par chacun ou aller vers une sélection, négociation, achats plus « centralisés » ? Est-ce que l'on mutualise la négociation ou la propriété (au final, qui commande et qui paye à qui le produit ?)

### **Structuration à court et à moyen terme de la transformation collective**

Le nom « les fées du potager » existe et il est aujourd'hui régi par une charte. Afin d'aller plus loin dans l'utilisation, on doit s'interroger sur le périmètre d'utilisation de cette marque (qui peut l'utiliser ? dans quel contexte et quel circuit ? sur quels types de produits ? avec quel éléments de contrôle ? sur quels supports : étiquettes produits, flyers, kakemonos, banderoles... ?).

La certification AB n'est pas un objectif partagé par tous, elle se raisonnera au cas par cas, mais pourrait avoir des incidences sur la structuration.

Il ne s'agit bien évidemment pas de trop rigidifier le cadre (en allant par exemple vers une certification et un contrôle externe de cette marque) mais il faut bien poser des règles pour préciser les niveaux de responsabilité individuelle et collective autour de ce nom, en particulier vis-à-vis des tiers. A ce stade, la base principale doit rester la confiance collective et la souplesse nécessaire. Le même raisonnement doit

être appliqué à la communication et à sa déclinaison sur plusieurs supports.

Concernant les débouchés, l'objectif principal n'est pas de révolutionner les débouchés existants de chacun, mais d'optimiser l'efficacité et éventuellement d'en trouver de nouveaux (au travers de synergies par exemple). On devra analyser les diverses opportunités où la mise en commun pourra apporter un plus : Salons ou manifestations (avec par exemple la présentation de produits du groupe par un participant), marchés de producteurs, compléments de gamme « paniers » ou lots (avec la recherche de compositions pertinentes permettant de « déstocker » des conserves ou d'avoir une offre attractive), groupe type « Rûche », Biocoop, épicerie solidaire, restauration hors domicile... Sur chacun de ces circuits, là encore la souplesse et la réactivité doivent rester de mise, mais avec une systématisation des sollicitations, une meilleure circulation des informations ou la « désignation » d'un référent pour une ou plusieurs de ces thématiques. Attention tout de même à la commercialisation des produits d'un autre producteur (pas de possibilité d'achat/revente sans ajouter de marge, possibilité de réaliser cette démarche dans le cadre de l'entraide (vente de produits d'autres participants, et reversement de l'intégralité du règlement perçu).

Lien avec les tiers : c'est la partie principale de la structuration, il faut pouvoir passer d'un « groupe de porteurs de projets » à une « entité », de façon à pouvoir :

- Signer une convention (sans passer par l'Adear32) ou un partenariat (exemple avec un lycée agricole),
- Signer un bail, un contrat, un emprunt,
- Ouvrir un compte bancaire, souscrire une assurance,
- Demander et recevoir des subventions ou aides,
- Collecter des fonds, des cotisations, appeler du capital,
- Passer commande de matériel, de consommables et le régler...

Il convient donc de proposer une visibilité aux parties prenantes : tiers et partenaires (collectivités, banque, assurance, fournisseurs... voire clients). Ce cadre initial est aussi fondamental pour organiser le premier niveau autour des « fondateurs » et permettre ensuite l'ouverture (contrôlée) à d'autres producteurs respectant les valeurs et souhaitant adhérer à la démarche. La base fondamentale de cette structuration repose sur la confiance mutuelle, la solidarité, le partage de valeurs.

### **Conditions de gouvernance et pilotage opérationnel**

La gouvernance s'appuie sur la stratégie, le « long terme ». Ces décisions se prennent collectivement. A ce jour, au vu du nombre de personnes il est possible d'envisager une seule et même instance de décision collective (à la fois assemblée générale, bureau et conseil d'administration).

Toutefois, dans un cadre formel, d'une structure quelconque, il faudra désigner des fonctions par exemple président, secrétaire, trésorier dans le cadre d'une association. Cette désignation n'est pas « honorifique » et devra être travaillée car en fonction des statuts retenus. Elle impliquera une responsabilité plus ou moins importante (y compris pénale). L'objectif à long terme reste la réalisation d'un outil de transformation collectif propre au groupe.

A moyen terme, il s'agit de mettre en place des partenariats avec des plateformes pour pouvoir commencer à produire sans prendre trop de risques (en particulier financiers) et d'engager des relations avec les tiers (fournisseurs par exemple). Le passage de cette solution transitoire au projet d'atelier propre se fera en fonction de la montée en charge du collectif, de la disponibilité des locaux et des moyens dont pourra disposer le groupe.

A court terme, des objectifs peuvent être définis autour de la recherche d'un local commun et l'acquisition de matériel.

Le pilotage consiste à suivre au quotidien le fonctionnement et l'organisation. Il s'agit de la réalisation

concrète des actions décidées. Pour que cela soit efficace, il faut qu'une personne soit clairement désignée pour réaliser cette tâche et qu'elle « rende ensuite compte » au groupe, on peut aussi prévoir des binômes mobilisés par type d'actions pour assurer la disponibilité et la continuité des actions. Il faudra aussi prévoir une personne chargée de la coordination des actions menées et de la « supervision » du plan d'actions. Bien sûr, il n'est pas question de « hiérarchie » ou d'armée mexicaine, l'intérêt de ce mode de fonctionnement réside dans la mobilisation personnelle sur des actions précises. On peut prévoir des champs d'actions prédéfinis, sur lesquels chacun pourra se positionner en fonction de ses affinités par exemple : représentation vis-à-vis des tiers, contrôle qualité (ex cahier d'auto-contrôle), approvisionnement (achat et « logistique », « commercial » aval et débouchés. On ne parle pas ici de « poste » ou de « titre » mais bien de responsabilité d'une personne sur un champ d'action pour permettre d'avancer. La personne désignée réalisera les actions décidées par le groupe dans un cadre de confiance.

### **Les besoins du groupe :**

#### 1 - Local Logistique : pour stocker, centraliser les éléments ci-dessous :

- Des emballages vides (maximum 8 palettes de verrines et capsules)
- Du matériel collectif et/ou individuel (en bac ou dans une armoire), cf liste, glacière...
- De matériel de communication / promotion collectif (ex : flyers, banderolles, panneaux ou kakemonos communs, stand de présentation...)
- De produits finis stockés temporairement pour participation à des salons, actions collectives... (1 palette maxi)

Ce local doit être : Propre et sec, sécurisé mais accessible directement à tout moment (fermé à clés), accessible avec des rouleurs, chariots et transpalettes (possibilité d'accès proches à des camionnettes, camions de livraison...), le moins cher possible (mise à disposition ? ). Il devra être régi par : Un bail, un contrat d'assurance, un règlement d'utilisation entre usagers.

#### 2 - Fabrication : pour préparer les produits

Nous pouvons distinguer :

- un secteur préparation froide (ce local peut être éventuellement réfrigéré ou tempéré, mais ce n'est pas obligatoire),
- Espace pour nettoyer les produits = plonge / point d'eau – et pour laver le matériel,
- Table et/ou plan de travail pour préparer les produits (peler, éplucher, couper...),
- Espace pour les outils : Robot-coupe, Machine sous-vide,
- un secteur préparation chaude : Brûleur et/ou plaque de cuisson, Mixeur / plongeur,
- Balance pour peser les ingrédients et épices,
- Plan de travail pour préparer les mélanges et mettre en bocaux/conditionner.

#### 3 - Stérilisation : pour stabiliser les produits

Au vu du coût de ces équipements, il est possible d'envisager l'utilisation d'équipements existants soit sur les halles technologiques, soit chez des producteurs à la ferme (qui auraient de la disponibilité sur l'utilisation de leur autoclave).

#### 4- Matériel

Il est nécessaire de mettre en place une organisation pour acquérir ce matériel (achat commun par la structure, achat de certains équipements par les participantes et mise à disposition). Certains matériels peuvent déjà être mis en commun, ex : épépineuse (sous réserve de mettre en place un « cadre » pour cette mise à disposition).

#### 5- Consommables : Charlottes, sur-chaussures, chaussures, tenues / tabliers, blouses, gants ...Pour ces



équipements, on peut facilement envisager des achats groupés (avec facturation / règlement par chacune des participantes).

### Détermination du statut possible

Pour choisir le statut, il faut au préalable avoir défini « l'affectio societatis », cette notion traduit la volonté des associés de collaborer ensemble et sur un pied d'égalité au succès de l'entreprise commune. C'est l'élément intentionnel du contrat de société. Il permet aux associés de se poser les questions : A-t-on les mêmes objectifs ? Veut-on travailler ensemble ? Il permet ainsi de saisir la portée du travailler ensemble. Cet aspect tend à disparaître dans une société comprenant un nombre important d'associés.

Il faut maintenant se poser des questions « techniques » pour ensuite déterminer les possibilités de chaque statut selon les critères retenus.

Cette analyse doit aussi permettre de voir quelles sont les possibilités et les limites matérielles de chacun des partenaires, leur position politique et stratégique, leur situation économique et financière, leur environnement juridique, social, fiscal... Il est difficile de trouver une solution optimale si les intéressés n'expriment pas exactement ce qu'ils attendent.

### 1 - Objet et finalité du statut

Vocation commerciale ou productive ou intérêt collectif au-delà de l'intérêt de ses membres ?	Organisation des échanges d'information et des synergies entre sociétaires Promotion et mise en avant de la démarche, visibilité et communication commune Finalité / achat et mise à disposition de matériel/loyer Pas de vocation commerciale directe type achat-revente (pas de marge commerciale)
Multi-partenariat = tous les participants ont-ils le même statut ?	Tous les participants sont des exploitants agricoles.
Fonctionnement démocratique (un homme = une voix ou droits de vote en fonction du capital) ?	Esprit de mutualisation, logique « coopérative ».
Réserves impartageables permettant l'indépendance de l'entreprise et sa transmission solidaire entre génération ?	L'intérêt est d'avoir les moyens de partager les équipements, pas de réaliser une opération « patrimoniale »
Conditions de partage des bénéfices ? la vocation est-elle de générer des plus-values ?	Le but est de « couvrir » les charges, en cas de plus-values : on diminue les tarifs/couts d'utilisation pour chaque sociétaire et/ou on réinvestit dans un équipement.
Qualité des membres : Possibilité d'associer des collectivités locales et leur groupement ou uniquement des personnes morales ?	NON pas à ce stade (aucun intérêt de créer une structure avec les collectivités), Possibilité d'être appuyé sans nécessairement intégrer les collectivités dans la société.
Ouverture possible à des tiers non associés : Possibilité de fonctionner avec des acteurs non associés à la gouvernance de la structure ? Intégration possible de particuliers ?	NON pas à ce stade, les actions de la société seront principalement réservées aux sociétaires ou adhérents. Mais besoin de possibilités d'élargir progressivement le nombre d'utilisateurs - Éventualité de proposer des services aux non adhérents (volume limité, tarif différent) - Possibilité de faire « entrer » un nouvel associé sur « recommandation » par un sociétaire - Possibilité d'utiliser les services avec un autre utilisateur (ex

	particulier) mais sous la responsabilité du sociétaire
Recherche de soutien financier spécifique :	Éligibilité à certaines dispositions législatives et réglementaires (ex règlement d'exemption). Certaines structures (en particulier coopératives ou dans le cadre de l'économie sociale et solidaire) peuvent bénéficier d'aides, d'exonérations ou de régimes fiscaux spécifiques.
Mode de fonctionnement du décisionnel :	Fonctionnement collégial avec prises de décisions collectives au-delà des assemblées générales (conseil d'administration, conseil de surveillance...) Si l'on envisage de limiter le nombre de sociétaires, et si l'on veut maintenir l'aspect strictement démocratique on peut imaginer que les diverses instances sont « communes » (à 8 sociétaires, AG=Bureau=conseil d'administration). Cela ne sera pas forcément le cas dans un deuxième temps si le nombre augmente (fondateurs = bureau par exemple).
Prédominance agricole : Le multi sociétariat avec une prédominance ou non des exploitants agricoles (détention en capital - % des opérations...).	OUI - 100% du capital sera porté par des exploitants agricoles (en nom propre ou en société)
Fiscalité	Régime fiscal, en particulier au titre de l'imposition sur les bénéfices (impôt sur le revenu - impôt sur les sociétés). En fonction du statut retenu (là encore, c'est une conséquence et pas forcément une cause de choix).
Responsabilité limitée : En particulier à l'égard des tiers, les associés sont-ils tenus du passif social autrement que dans la limite du montant de leurs apports ? Quel est le niveau de responsabilité des dirigeants de la structure ?	Même si le « risque » est limité (pas de salariés, pas d'implication dans la fabrication...) car on peut imaginer qu'il porte principalement sur : le matériel, le loyer, l'emprunt éventuel. Il faut toutefois le réduire aux engagements financiers de chacun et ne pas risquer d'extension aux exploitations ou aux patrimoines des sociétaires.

## 2- « Enjeux » économiques :

Pour pouvoir formaliser le travail sur les statuts, il est important de déterminer quels montants sont en jeu et de comparer cela avec les souhaits et les possibilités de chacun. On peut envisager la couverture des frais à deux niveaux : Une « cotisation » annuelle identique pour tout le monde (base de la mutualisation des moyens), une part variable, en fonction de l'utilisation.

## 3- Le cadre de fonctionnement :

Au vu du but (partage de matériel) et de la « philosophie » (coopératif), le statut envisagé est plutôt du type CUMA. Il faut donc travailler sur des statuts et un règlement intérieur en partenariat avec la FD CUMA du Gers.

## Annexe 5 : Quel statut juridique pour mon projet d'Atelier Collectif ?

### 4- Le « périmètre » du projet

- Il faut démarrer à 8, se donner la possibilité d'intégrer d'autres participants,
- Limiter les dépenses, en mettant en place la structure la plus légère possible,
- Optimiser l'existant, multiplier les synergies, ne pas tomber dans un excès de formalisme mais structurer quand même un minimum.

## Envisager la création de la CUMA

Il s'agit maintenant de consolider cela (en le formalisant) et en se structurant pour franchir le palier supplémentaire. Le groupe a donc travaillé à la réalisation d'une étude plus approfondie pour la création d'une CUMA.

### 1- Les besoins précis en matériels

Matériel	Prix
Épépineuse	400 €
Disque robot coupe	50 €
Mixeur (cutter)	5000 €
Balance de précision	100 €
Éplucheuse	600€
PH-mètre	100€
Petit matériel	300€
<b>TOTAL</b>	<b>6550 €</b>

### 2 - Les engagements des membres lors de la création d'une CUMA

- souscription des parts sociales
- utilisation des services de la CUMA
- respect des règles de fonctionnement
- paiement des factures

Le capital social :

- il constitue des capitaux propres de la CUMA
- il assure l'autofinancement des investissements
- les parts sociales doivent être souscrites au prorata des travaux à réaliser (chaque CUMA définit des propres critères de souscription)

Le tableau ci-dessous présente le montant des parts sociales à souscrire par chaque adhérent en fonction du prévisionnel d'utilisation. Le total du capital versé est égal à 20 % du montant des investissements soit 20 % de 6550€ = 1310 € (le % peut-être modifié).

CAPITAL SOCIAL A VERSER PAR CHAQUE ADHÉRENT		
Nom	Nb utilisation/an	Investissement de 6550€/PRORATA
Emmanuelle	4	124,7619047619
Luce	6	187,1428571429
Fanny	6	187,1428571429
Françoise	6	187,1428571429
Sophie	4	124,7619047619
Marie-Anne	6	187,1428571429
Stéphane	4	124,7619047619
Alexandra	6	187,1428571429
<b>Total</b>	<b>42</b>	<b>1310</b>

### 3 - Les charges de la CUMA et la facturation aux adhérents

Chaque année, la CUMA fait une facture à ses adhérents pour couvrir les différentes charges. Il est nécessaire de respecter les engagements d'utilisation du matériel afin de conserver des prix de facturation corrects.

### 4 - Hypothèse 1

Pour le prévisionnel, nous prenons en compte l'investissement en matériel (6550€) qui sera financé par le capital social (1310 €) et un emprunt (5240 €) avec un taux d'intérêt de 2,40 %. Nous partons sur un amortissement du matériel sur 7 ans. Nous restons sur 42 utilisations par an pour calculer les prix de facturation.

Le tableau ci-dessous présente les différentes charges inhérentes à la CUMA et la facturation qui devra être effectuée pour couvrir les charges (produits).

PRÉVISIONNEL CUMA « LES FÉES DU POTAGER »					
	2015	2016	2017	2018	2019
	68	46	45	45	45
Utilisation du matériel	2855	1930	1910	1890	1870
<b>TOTAL PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>2923</b>	<b>1976</b>	<b>1955</b>	<b>1935</b>	<b>1915</b>
Accompagnement par la FD CUMA pour la création et inscription aux différents registres	900				
Électricité					
Frais de compta	300	300	300	300	300
Assurance	150	150	150	150	150
Entretien et réparations	50	50	50	50	50
Frais postaux, administratifs...					
Documentation					
Formation					
Frais bancaires	180	180	180	180	180
HCCA	15	15	15	15	15
Adhésion FD CUMA	200	200	200	200	200
<b>TOTAL DES CHARGES EXTERNES</b>	<b>1795</b>	<b>895</b>	<b>895</b>	<b>895</b>	<b>895</b>
(-) Dotations aux amortissements	935	935	935	935	935
(-) intérêt des emprunts LMT	125	100	80	60	40

Dans ce cas, en année N, le prix de facturation sera de 68€ par utilisation d'autoclave, en N+1 de 46€, N+2 de 45€ .....

### 5 - Hypothèse 2

Pour le prévisionnel, nous prenons en compte l'investissement en matériel d'occasion (3275€) qui sera financé par le capital social (655 €) et un emprunt (2620 €) avec un taux d'intérêt de 2,40 %. Nous partons sur un amortissement du matériel sur 7 ans. Nous restons sur 42 utilisations par an pour calculer les prix de facturation.

Le tableau ci-dessous présente les différentes charges inhérentes à la CUMA et la facturation qui devra être effectuée pour couvrir les charges (produits).

PRÉVISIONNEL CUMA « LES FÉES DU POTAGER »					
	2015	2016	2017	2018	2019
Utilisation du matériel	55	34	33	33	33
	2324	1412	1392	1382	1377
<b>TOTAL PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>2324</b>	<b>1412</b>	<b>1392</b>	<b>1382</b>	<b>1377</b>
Accompagnement par la FD CUMA pour la création et inscription aux différents registres	900				
Électricité					
Frais de compta	300	300	300	300	300
Assurance	150	150	150	150	150
Entretien et réparations	50	50	50	50	50
Frais postaux, administratifs...					
Documentation formation					
Frais bancaires	180	180	180	180	180
HCCA	15	15	15	15	15
Adhésion FD CUMA	200	200	200	200	200
<b>TOTAL DES CHARGES EXTERNES</b>	<b>1795</b>	<b>895</b>	<b>895</b>	<b>895</b>	<b>895</b>
(-)Dotations aux amortissements	467	467	467	467	467
(-) Intérêt des emprunts LMT	62	50	30	20	15

Dans ce cas, en année N, le prix de facturation sera de 55€ par utilisation d'autoclave, en N+1 de 34€, N+2 de 33€ .....

### 6 - Hypothèse 3

Pour le prévisionnel, nous prenons en compte l'investissement en matériel d'occasion (3275€) qui sera financé par le capital social (655 €) et un emprunt (2620 €) avec un taux d'intérêt de 2,40 %. Nous partons sur un amortissement du matériel sur 7 ans. Nous passons sur 32 utilisations par an pour calculer les prix de facturation (6 personnes).

Le tableau ci-dessous présente les différentes charges inhérentes à la CUMA et la facturation qui devra être effectuée pour couvrir les charges (produits).

PRÉVISIONNEL CUMA « LES FÉES DU POTAGER »					
	2015	2016	2017	2018	2019
Utilisation du matériel	73	44	44	43	43
	2324	1412	1392	1382	1377
<b>TOTAL PRODUCTION DE L'EXERCICE</b>	<b>2324</b>	<b>1412</b>	<b>1392</b>	<b>1382</b>	<b>1377</b>
Accompagnement par la FD CUMA pour la création et inscription aux différents registres	900				
Électricité					
Frais de compta	300	300	300	300	300
Assurance	150	150	150	150	150
Entretien et réparations	50	50	50	50	50
Frais postaux, administratifs...					
Documentation formation					
Frais bancaires	180	180	180	180	180
HCCA	15	15	15	15	15
Adhésion FD CUMA	200	200	200	200	200
<b>TOTAL DES CHARGES EXTERNES</b>	<b>1795</b>	<b>895</b>	<b>895</b>	<b>895</b>	<b>895</b>
(-)Dotations aux amortissements	467	467	467	467	467
(-) Intérêt des emprunts LMT	62	50	30	20	15

Dans ce cas, en année N, le prix de facturation sera de 73€ par utilisation d'autoclave, en N+1 de 44€, N+2 de 43€ .....

La question se pose de la pertinence de la création d'un tel outil. Plusieurs pistes sont envisagées :

- l'augmentation du nombre d'utilisations
- l'augmentation du nombre de participants
- intégrer une CUMA existante
- voir une autre structuration juridique

## Perspectives

A l'heure actuelle, l'option retenue est la pérennisation du partenariat avec l'EPLEFPA de Mirande pour l'utilisation de l'atelier.

Le travail de structuration juridique est en cours de réalisation en partenariat avec la FD CUMA du Gers.

Annexe n° 1 : fiche recette vierge

NOM DE LA RECETTE

Ingrédients	production prévue (kg) = ma recette de base	prix prévu (€)	production réelle (kg) = ce que j'ai réellement utilisé pour ce lot	prix réel (€)
<b>TOTAL</b>				

	Total de produit fini prévu (kg)	Total de produit fini prévu (€)	Total de produit fini après cuisson et stérilisation en cocotte minute (kg)	Total de produit fini après cuisson et stérilisation en cocotte minute (€)
<b>Rendement (%) :</b> ingrédients / produit fini				

## Annexe 2 : calcul du prix de revient

	Nom de la recette	commentaires
Total matière première (€)		
Nombre de pots faits		
Location atelier		basé sur les prix de l'atelier RENOVA
Temps de transfo pour le lot (h)		
Temps de commercialisation pour le lot (h)		estimé ou ramener à 0 si pas de temps supplémentaire car vente avec d'autres produits
	<b>nom du produit, taille de pot</b>	
Matière première (total matière première/nb pots)		
Pot (€)		
Capsule (€)		
Etiquette (€)		
Suremballage (€)		
Atelier transfo (location atelier/nb pots)		
<b>TOTAL</b>		
<b>Valorisation du travail</b>		
Travail production (temps transfo pour le lot/nb pots * SMIC)		
Travail commercialisation (temps commercialisation pour le lot/nb pots * SMIC)		
<b>TOTAL COUT PAR POT</b>		
TVA à 5,5		
<b>PRIX PUBLIC MINIMUM</b>		



### Annexe 3 : liste matériel correspondant aux produits envisagés par le groupe

Matériel	prix	
Épépineuse	279	HT
Robocoupe	1500	HT
Chambre froide 2,5*3*2,15	7578	HT
plonge	709	HT
douchette	324	HT
Lave main	93	HT
Faitout inox diamètre 50 (15L)	231	HT
Faitout inox diamètre 35	96	HT
Piano cuisson 4 feu + four	3000	HT
cuve à blanchir 100L	826	HT
passoire	21	HT
mixeur plongeur	110	HT
capsuleuse pour twist off		
four cuit vapeur 2 en 1	1360	HT
machine à mettre sous vide	319	HT
hachoir		
table inox (*2)	676	HT
thermometre	43	HT
Ph-mètre	62	HT
Balance de précision	160	HT
Auotclave neuf 190 L 1004/4	14000	
<b>TOTAL</b>	<b>31387</b>	<b>HT</b>

A noter : certains éléments pourront être achetés d'occasion

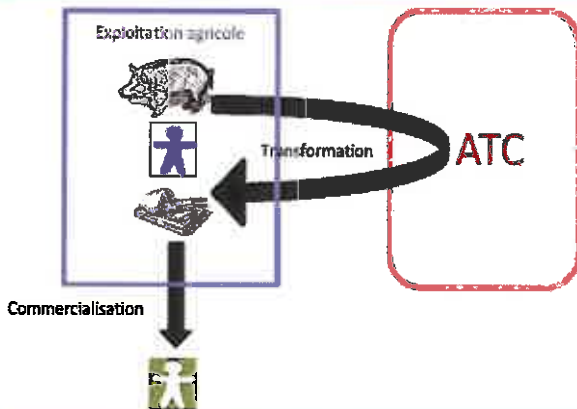
<b>Approximation Investissement total</b>	<b>30 000,00 €</b>	<b>HT</b>
<b>Investissement par producteur (hypothèse : 10)</b>	<b>3 000,00 €</b>	
<b>Investissement par producteur et par an (hypothèse 5 an)</b>	<b>600,00 €</b>	
<b>Hypothèse par litre de produit transformé (hypothèse 10000L/an)</b>	<b>0,60 €</b>	

**Annexe 4 : Liste des formations suivies par les producteurs du groupe**

<b>Titre de la formation</b>	<b>Durée (jours)</b>	<b>Organisme de formation</b>
Savoir transformer les fruits et légumes	2	CFPPA Florac
Hygiène et conduite d'autoclave	3	CTCPA Auch
Savoir utiliser un atelier de transformation	1	CFPPA Mirande
Savoir créer des protocoles pour la transformation des fruits et légumes	2 (à venir)	ERABLE 31
Savoir définir des barèmes de stérilisation	2 (à venir)	CTCPA Auch

## Annexe 5 : Quel statut juridique pour mon projet d'Atelier Collectif ?

### CAS 1 : Le producteur transforme ses produits dans l'ATC. Il commercialise les produits finis via ses propres circuits.

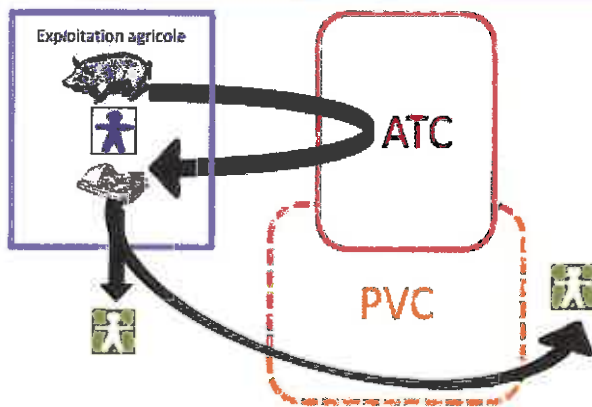


#### Statuts juridiques possibles :

- CUMA
  - SCIC
  - SICA
- SARL, SA, SAS
  - GIE

Le statut CUMA est le plus adapté à cette situation. Il offre des avantages fiscaux et des opportunités en matière de subventions qui sont intéressantes. Les autres statuts seront à envisager si l'ATC souhaite transformer des volumes importants pour des tiers.

### CAS 2 : Le producteur transforme ses produits dans l'ATC. Il commercialise les produits finis via ses propres circuits OU via un Point de Vente Collectif

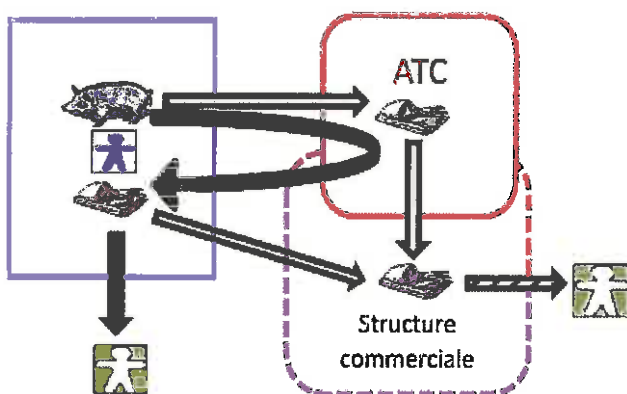


#### Statuts juridiques possibles :

- Un seul statut pour les deux activités :
  - CUMA
  - SCIC
  - SICA
  - Coopérative dite « loi de 1947 »
- 2 statuts séparés si les projets d'ATC et de PVC sont séparés et parfois portés par des collectifs différents

Le statut CUMA présente les mêmes intérêts que pour le cas n°1. Le point de vente collectif n'est que le support de la vente des produits par les agriculteurs eux-mêmes. Il n'y a pas d'intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

### CAS 3 : Outil multifonction avec des solutions à la carte selon les besoins de chacun

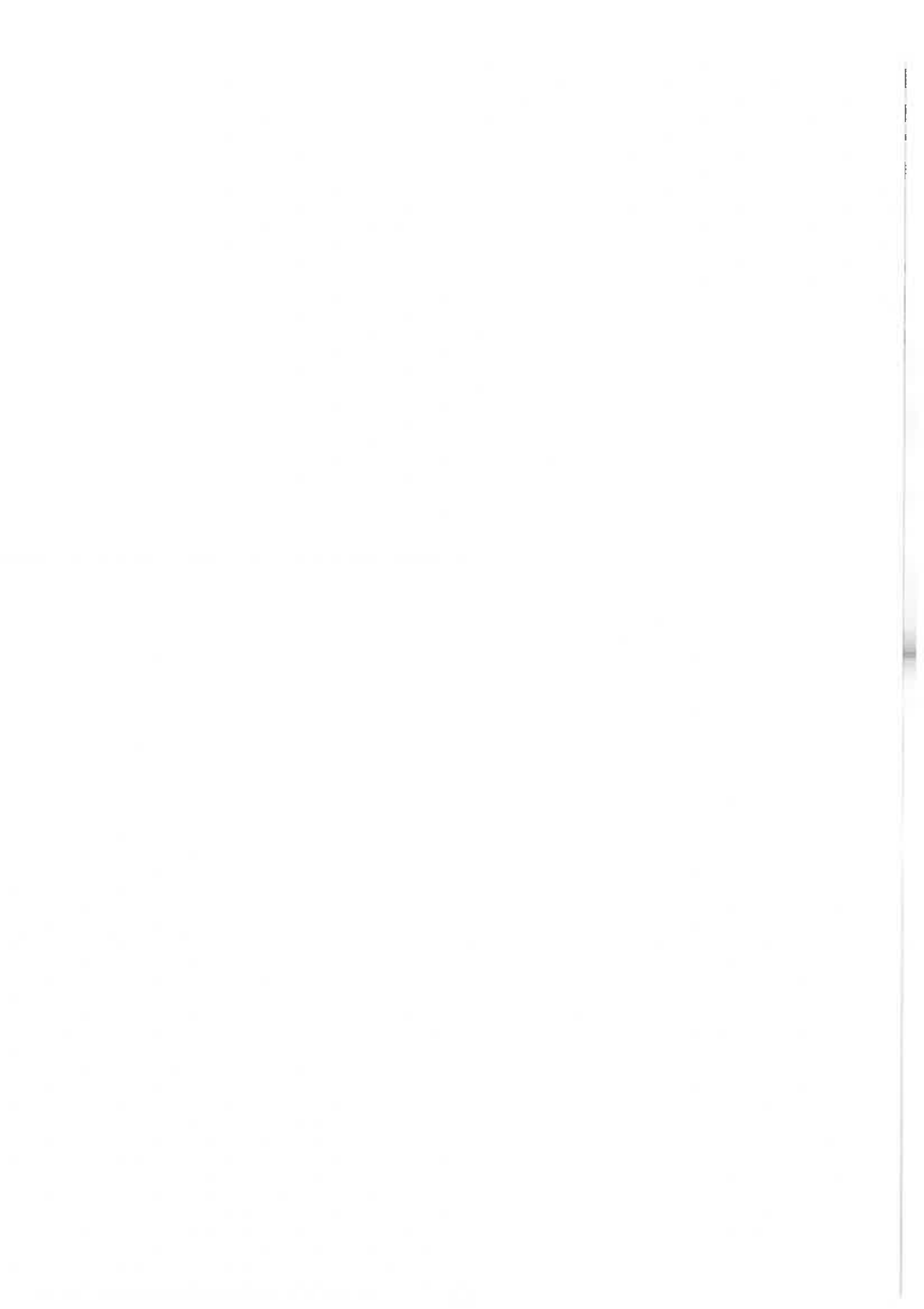


#### Montages juridiques possibles :

- Un seul statut capable d'héberger les 2 activités :
  - SCIC
  - SICA
  - Coopérative dite « loi de 1947 »
- Une CUMA pour l'ATC et une société pour la structure commerciale

Le choix d'un seul statut est la solution la plus simple. Le cumul de deux statuts permet des optimisations mais complexifie sensiblement la gestion de l'activité.

Les statuts coopératifs s'inscrivent dans une logique de plus-value collective qui permet de pérenniser la structure et qui offre une capacité d'autofinancement des futurs projets collectifs. Par ailleurs les pouvoirs dans la structure se répartissent selon le principe un homme, une voix. Les formes coopératives sont particulièrement bien adaptées aux projets d'ATC, elles permettent un développement économique et social durable des territoires.





SERVICE ÉTUDES, PROSPECTIVE ÉCONOMIQUE ET TERRITORIALE

Grâce JOFFRE  
Emeline MAZZUCCO

[www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr](http://www.nord-pas-de-calais.chambre-agriculture.fr)

**TERRALTO**  
AU SERVICE DES COLLECTIVITÉS ET DES TERRITOIRES



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
NORD-PAS DE CALAIS